

Tulle'agglo

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION



2023



Sommaire

- 4. L'histoire de notre communauté
- 5. La vie de l'agglo
- 6. Les compétences et les élus
- 8. Le projet de territoire 2022 - 2026
- 10. L'organigramme de Tulle agglo
- 12. Les moyens de l'agglo
- 22. Consolider le développement économique et favoriser l'émergence de l'économie
- 33. Pour l'excellence environnementale et l'autonomie énergétique du territoire
- 43. Bien vivre sur le territoire de l'agglo
- 52. Un territoire rayonnant

Tulle agglo
7 impasse Sylvain Combes
19000 Tulle

Directeur de publication
Michel Breuilh, président de Tulle agglo

Responsable de la publication
Laurent Siblot, directeur général des services

Rédactrice en chef
Marie Cailleaud, responsable de la communication

Rédaction
Les services de Tulle agglo

Crédits photos
Les services de Tulle agglo, Adobe Stock, Citéo, SYTOM 19, La 19 Agency, ASPTT Photo Tulle Club, Glob Editions, Calk Studios

Mise en page
Service communication

Maquette
Sylvie Mahé

Imprimé à 100 exemplaires par
Maugein Imprimeurs
sur papier 100% PEFC

ÉDITO

Le président
Michel Breuilh

2023, c'est la moitié du mandat électoral. Les trois premières années ont été marquées par une succession de crises qui ont durablement impacté notre organisation, nos finances et les relations humaines. La capacité d'adaptation est devenu un facteur incontournable pour assurer le maintien et parfois le développement de l'activité des services publics.

De nombreux défis collectifs se sont présentés à nous, portés par la nécessité des transitions écologiques, numériques et sociologiques. Pour y faire face, grâce à une gestion financière rigoureuse, la communauté d'agglomération a pris de nombreuses initiatives et réalisé des projets structurants :

- Le soutien au développement économique, accompagnement individualisé avec le dispositif Éco-Pulse, l'accueil des projets d'installation ou de développement sur ses zones d'activités...
- La création de la Maison de l'Habitat intégrant l'espace France Rénov'
- L'engagement en faveur d'une transformation énergétique locale avec la signature avec l'ADEME d'un contrat territorial pour le développement des énergies renouvelables...

Préparer l'avenir, c'est aussi agir au présent. Tulle agglo a oeuvré à assumer la compétence Transports scolaires à la rentrée, ce qui fut un temps fort de l'année 2023 pour la communauté d'agglomération.

2023, c'est aussi les 30 ans de la communauté. Le temps est passé vite ! De Souilhac, à l'ancienne École normale supérieure, impasse Sylvain Combes, les bâtiments de l'agglo ont grossi à l'image des compétences confiées.

De 2 agents et 21 élus communautaires, à ses débuts en 1993, Tulle agglo c'est aujourd'hui 222 agents avec l'appui de 73 conseillers communautaires représentant désormais 43 communes.

Première intercommunalité créée dans le département de la Corrèze, Tulle agglo reste, aux côtés des communes, l'un des premiers acteurs public du territoire.

L'HISTOIRE de notre communauté

Depuis 1993 la communauté, devenue agglomération, a grandi au rythme des transferts de compétences, des adhésions de nouvelles communes et des nouveaux services.

LES GRANDES ÉTAPES

Tulle agglo est née en 1993 de la collaboration de 12 communes. Elle fut la première intercommunalité de Corrèze et l'une des toutes premières en France. À l'époque, elle comptait 2 agents et 21 élus communautaires. Près de 30 ans plus tard, l'agglo réunit 43 communes, 73 conseillers communautaires, 221 agents et met en œuvre 19 compétences (obligatoires ou facultatives).

Depuis 1993, 6 présidents se sont succédé, de François Hollande (1993-1995) à Michel Breuilh (2014-...) : François Montazeau (1995-1998), Michel Michaud (1998-2001), Jean Combasteil (2001-2008) et Élie Bousseyrol (2008-2014).



Chiffres clés



L'info en plus

LA NOUVELLE-AQUITAINE COMPTE 153 INTERCOMMUNALITÉS, DONT 25 COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION. TULLE AGGLO EST L'UNE DES 2 AGGLOS DE LA CORRÈZE (SUR 9 INTERCOMMUNALITÉS).



Le territoire aujourd'hui

Le périmètre actuel de la communauté date de 2017.



LA VIE de l'agglo

Chaque commune est représentée au sein des instances de l'agglomération, qui étudient, préparent et suivent les compétences déléguées à Tulle agglo.



Le conseil communautaire

73 conseillers titulaires

1 président, 12 vice-présidents, 9 conseillers délégués

29 conseillers suppléants

Il vote après examen des délibérations. En 2023, 6 conseils réunis et 131 délibérations adoptées.



Le bureau communautaire

Le président + les 12 vice-présidents + 9 conseillers délégués

Il prépare les délibérations du conseil et vote sur les sujets qui lui sont attribués.

En 2023, 16 réunions du bureau et 77 délibérations adoptées.

Le président

Prend les décisions pour lesquelles le conseil communautaire lui a donné délégation.



Zoom sur...

LA CONFÉRENCE DES MAIRES

Réunissant l'ensemble des maires des 43 communes, elle donne un avis sur les sujets majeurs concernant les relations entre les communes et la communauté d'agglomération. En 2023, 1 conférence des maires et 3 sujets ont été débattus : point de situation sur le travail engagé par les communes concernant la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables ; la situation à la suite de l'adoption de la loi du 20 juillet 2023 ayant pour objectif de faciliter la mise en œuvre des objectifs de zéro artificialisation nette (ZAN) fixés par la loi « Climat et résilience » ; les informations concernant le Plan France Ruralité.



Les commissions & groupes de travail existants

Composées de conseillers communautaires et municipaux, elles proposent, échangent et développent les dossiers et projets ensuite soumis au bureau et au conseil.

12 commissions

+ 5 groupes de travail

=

Finances et Affaires générales

Développement économique

- . Tourisme
- . Politique locale du commerce
- . Agriculture et circuits courts

Projet de territoire, Numérique, Communication et Relations avec les communes

Habitat, Politique de la Ville et Gens du Voyage

Transition écologique et énergétique

Attractivité et Aménagement du territoire

- . Offre de santé

Travaux, Voirie et Patrimoine

Collecte et Valorisation des Déchets

Cycle de l'eau

- . GEMAPI

Mobilités et Transports

Culture

Petite Enfance, Jeunesse et Sports

LES COMPÉTENCES et les élus

Les communautés exercent, en lieu et place de leurs communes membres, un certain nombre de compétences définies par leurs statuts.

Une communauté ne peut agir sans que ses statuts ne l'y habilite expressément, en vertu du principe de spécialité. Selon la catégorie à laquelle elles appartiennent, les communautés doivent exercer des compétences obligatoires précisément définies par la loi ainsi que différentes compétences dites facultatives (modification récente apportée par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique).

C'est un cadre légal qui ne peut être modifié que par un vote du conseil communautaire puis une approbation par une majorité qualifiée de conseils municipaux. Pour consulter les statuts, rendez-vous sur le site internet : tulleagglo.fr

Environnement

- . Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- . Gestion des cours d'eau et des milieux humides
- . Assainissement
- . Gestion des Eaux Pluviales Urbaines
- . Eau potable (déléguée à 4 syndicats intercommunaux)

Vie culturelle, sportive et associative

- . Médiathèque intercommunale et réseau de lecture publique
- . Centre aqua
- . Soutien et création d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
- . Soutien aux Manifestations d'intérêt communautaire

Habitat / Logement

- . Équilibre social de l'Habitat
- . Gestion des aires d'accueil des Gens du Voyage
- . Amélioration de l'Habitat

Enfance / Jeunesse

- . Multi-accueils (collectif, familial)
- . Micro-crèches
- . Relais Assistant Maternel
- . Soutien aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Développement économique et touristique

- . Aménagement et gestion des zones d'activités
- . Agriculture et circuits courts
- . Promotion du tourisme
- . Soutien à l'emploi, à l'enseignement supérieur et à la formation
- . Développement du Très Haut Débit
- . Soutien à l'économie de proximité (commerces et artisanat)

Aménagement et Mobilités

- . Transports et mobilités
- . Aménagement et entretien de la voirie communautaire
- . Planification

La gouvernance

LE PRÉSIDENT

Michel Breuilh

LES VICE-PRÉSIDENTS

Betty Dessine, Finances, Affaires générales
Bernard Combes, Développement économique
Jean-François Labbat, Projet de territoire, Relations avec les communes, Communication, Numérique
Ana Maria Ferreira, Habitat, Politique de la Ville, Gens du Voyage
Éric Bellouin, Transition écologique et énergétique, LEADER
Yvette Fournier, Attractivité, Aménagement du territoire, Enseignement supérieur et Formation
Jean Mouzat, Voirie, Patrimoine, Travaux
Stéphanie Vallée, Collecte et Valorisation des déchets
Henri Jammot, Cycle de l'eau, Assainissement
Daniel Ringenbach, Mobilité, Transports scolaires et publics
Christèle Coursat, Culture, Lecture Publique
Fabienne Latour, Petite Enfance, Jeunesse et Sports

LES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Bruno Fleury, Agriculture et Circuits courts
Pascal Fouché, Offre de soins
Christian Madelrieux, GEMAPI
Fabrice Marthon, Politique locale du commerce / artisanat
Sophie Roy, Tourisme
Émilie Boucheteil
Pascal Cavitte
Roger Chassagnard
Bernard Jauvion

Chiffres clés

Parmi les **73** conseillers communautaires, on compte :

- . **41** conseillers communautaires élus pour la 1^{re} fois
- . **28** femmes soit 38 %
- . **41** maires siègent à l'agglomération :
 - **9** femmes (contre 6 sur le précédent mandat)
 - **32** hommes

Solidarité

- . Offre de santé
- . Politique de la Ville
- . Financement du Service Départemental d'Incendie et de Secours (Contribution)

Déchets

- . Collecte et Valorisation des déchets
- . Prévention et sensibilisation au tri et à la réduction des déchets



PROJET DE TERRITOIRE 2022 - 2026

LE PROJET DE TERRITOIRE adopté pour 5 ans

En février 2022, les élus ont adopté un projet de territoire fixant les lignes de conduite de l'agglomération jusqu'en 2026. Le projet de territoire est fondé sur des constats partagés, une vision commune, des priorités d'action, au service des habitants et des générations futures.

Cette feuille de route, fruit d'un travail collectif et d'une large concertation, permet de fixer un cap pour Tulle agglo autour de 4 axes forts. Les élus, la population du territoire, les agents communaux et communautaires ont participé à la définition des projets et des priorités.

Le projet de territoire va permettre d'engager les transformations positives et les actions à mener d'ici cinq ans sur notre bassin de vie avec pour fil conducteur l'amélioration de la qualité de vie dans nos communes. Si des contraintes et des obstacles seront à surmonter, l'engagement de toutes et tous va permettre de prendre la hauteur nécessaire pour œuvrer au bien commun et guider l'action politique.

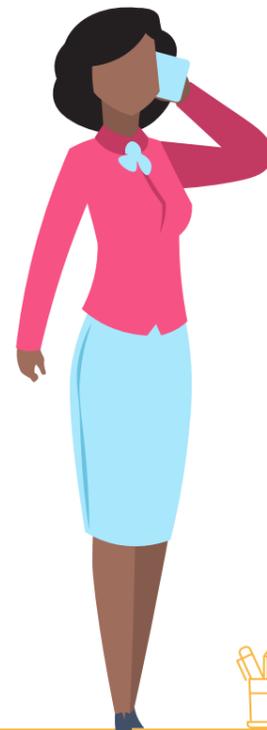
Les 4 axes stratégiques

■ CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE DE DEMAIN

Industrie, commerce, artisanat, agriculture, agro-alimentaire, numérique, tourisme... autant de secteurs économiques actifs sur notre territoire, parfois bousculés par des crises sectorielles, par la crise sanitaire ou bien par des mutations structurelles. L'activité économique fait vivre notre territoire notamment parce qu'elle est créatrice d'emplois et de richesses mais aussi parce qu'elle apporte des services et produits aux besoins de la population.

Tulle agglo a pour mission, non seulement de soutenir les entreprises et filières porteuses d'emplois, mais aussi d'offrir les capacités d'installation d'entreprises sur son territoire. Tulle agglo veut favoriser le développement économique en cherchant à animer les acteurs du monde économique pour attirer de nouveaux entrepreneurs.

- ▶ Offrir les meilleures conditions d'installation exogène et endogène
- ▶ Accompagner les entreprises et soutenir leurs projets
- ▶ Favoriser l'agriculture sur le territoire
- ▶ Soutenir les acteurs du tourisme



Chiffres clés

UNE LARGE CONCERTATION DEPUIS 2020

5

réunions de secteur avec les maires

2

conférences des maires

3

réunions thématiques ouvertes aux conseillers municipaux

4

questionnaires réalisés auprès des élus municipaux des 43 communes, secrétaires de mairie, agents communautaires et de la population.

■ POUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

La pression de nos modes de vies sur notre environnement fragilise durablement celui-ci et nous oblige à repenser nos manières de nous déplacer, produire, consommer, habiter. L'ambition du projet de territoire est de faire de cette urgence à agir une opportunité pour refonder les politiques publiques autour de la transition énergétique.

En matière de protection environnementale et des milieux, Tulle agglo a conscience du rôle qui est le sien au titre de ses compétences en matière :

- de gestion des déchets : optimisation du schéma de collecte et de traitement, information, pédagogie auprès des usagers sur la prévention ;
- du cycle de l'eau : production d'eau potable (sécurisation de l'alimentation en eau potable ; gestion quantitative de la ressource et développement des économies d'eau), d'assainissement des eaux usées (renforcement de la gestion de l'assainissement collectif et non collectif et des eaux pluviales) et de protection des milieux aquatiques (restauration et entretien des milieux aquatiques, actions collectives et individuelles auprès des agriculteurs, prévention des risques d'inondation).

- ▶ Développer le recyclable pour inciter à la réduction des déchets
- ▶ Transition énergétique : produire, consommer moins et mieux
- ▶ Préserver le cycle de l'eau

■ BIEN VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO

Attirer, séduire, accueillir et ancrer les nouveaux habitants, les étudiants, les professionnels de santé, les touristes, les entrepreneurs... Le dynamisme du territoire se fera en proposant aux populations les réponses adaptées à leurs attentes.

Tulle agglo travaille au quotidien pour développer l'économie. Cette volonté doit s'accompagner d'une action autour des offres que ce soit dans le domaine du logement, de la santé, de la mobilité ou de formation.

- ▶ Favoriser une offre de logement adaptée, de qualité et attractive
- ▶ Agir pour l'offre de santé
- ▶ Répondre aux besoins de mobilité du quotidien et imaginer celles de demain
- ▶ Inscrire l'enseignement supérieur, la formation professionnelle et la place des jeunes dans le paysage urbain

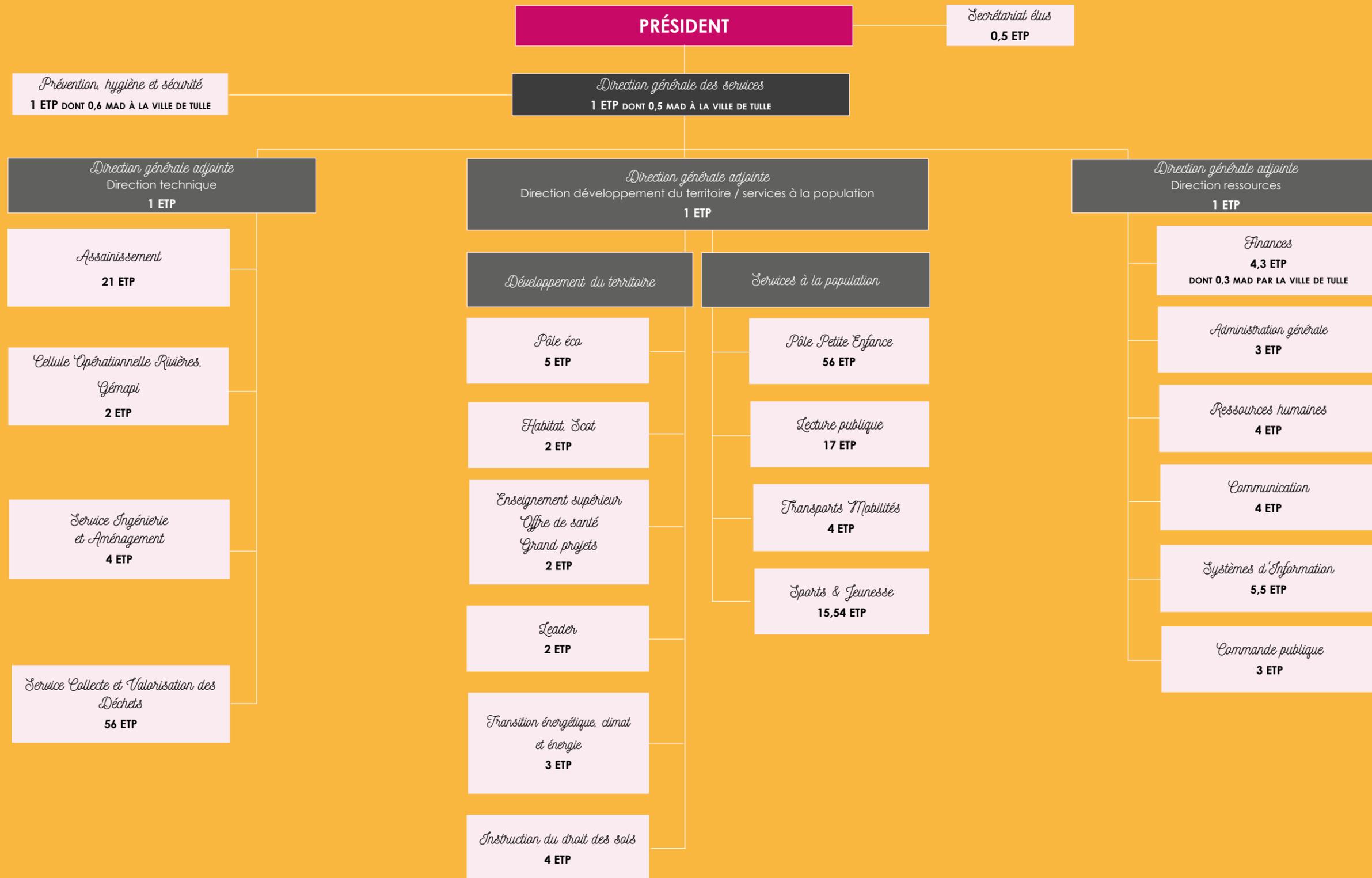
■ UN TERRITOIRE RAYONNANT

Développer, adapter et moderniser les services aux publics, c'est aussi se munir d'outils pour attirer de nouveaux habitants sur le territoire. Pour cela, les 43 communes doivent être attractives grâce à un aménagement harmonieux du territoire, des infrastructures et des services répondant aux enjeux du quotidien des habitants.

Tulle agglo et ses communes membres doivent renforcer la coopération, l'entraide au sein du bloc local, le faire ensemble. Communes et agglomération devront œuvrer à la fierté d'appartenance à un territoire riche de l'entreprise de ses hommes et femmes et possédant de nombreux atouts.

- ▶ Aménager harmonieusement le territoire
- ▶ Disposer d'infrastructures structurantes : voirie communautaire
- ▶ Proposer une offre de service répondant aux attentes des familles
- ▶ Encourager la fierté d'appartenance au territoire de Tulle agglo

L'organisation des services communautaires



TULLE AGGLO : des femmes et des hommes

EFFECTIF

221 agents communautaires
(177 titulaires, 43 contractuels et 1 apprentie)

Répartition des emplois par filière

Administrative : 54 agents soit 24,4 %
Technique : 95 agents soit 43 %
Culturelle : 18 agents soit 8,2 %
Sportive et animation : 8 agents soit 3,6 %
Médico-sociale et sociale : 36 agents soit 16,3 %
Sans filière (ASMAT + apprentie) : 10 agents soit 4,5%

Égalité hommes-femmes

51,13 % des agents sont des femmes (soit 113 agents)

48,87% des agents sont des hommes (soit 108 agents)

La moyenne d'âge des agents de la collectivité est de 47 ans.

Une agglo en mouvement

20 recrutements sur postes permanents

15 agents ont quitté la collectivité
dont 6 départs en retraite et 1 décès

56 saisonniers et 3 vacataires sont venus renforcer les services de l'agglo en 2023

Les mises à disposition

Avec la Ville de Tulle

0,5 ETP Directeur Général des Services
 0,5 ETP Directeur Général Adjoint du pôle technique
 0,6 ETP préventeur
 Et 2 services communs (commande publique et systèmes d'information)

Avec les communes membres de Tulle agglo

. 140 agents communaux (entretien voirie) pour une partie de leur temps correspondant à 46 ETP
 . 20 agents communaux (assainissement) pour une partie de leur temps correspondant à 4,6 ETP
 . 1 assistant social correspondant à 0,10 ETP
 . Env. 80h/an d'intervention du Conservatoire de musique de Tulle pour l'éveil musical à la MDE



■ INSTALLATION DU NOUVEAU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST) ET DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN MATIÈRE DE SANTÉ, DE SÉCURITÉ ET DE CONDITIONS DE TRAVAIL (FSSSCT)

Cette installation s'est déroulée le 20 janvier 2023 après les élections professionnelles du 8 décembre 2022 avec la nomination de 5 titulaires et 5 suppléants pour les représentants de la collectivité et dans les mêmes proportions, pour les représentants du personnel.

Le CST est consulté sur :

- les projets relatifs au fonctionnement et à l'organisation des services ;
- l'accessibilité des services et la qualité des services rendus ;
- les orientations stratégiques sur les politiques de ressources humaines ;
- les projets de lignes directrices de gestion (pilotage des ressources humaines et valorisation des parcours professionnels) ;
- les politiques d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations ;
- les orientations stratégiques en matière de politique indemnitaire ;
- les orientations stratégiques en matière d'action sociale et sur les aides à la protection sociale complémentaire ;
- les plans de formation ;
- les projets d'aménagement importants dans le cadre de réorganisation de service
- les règles relatives au temps de travail et au compte épargne temps

La FSSSCT est consultée sur :

- la protection de la santé physique et mentale, l'hygiène, la sécurité des agents dans leur travail ;
- l'organisation du travail, du télétravail, les enjeux liés à la déconnexion et les dispositifs de régulation de l'utilisation des outils numériques ;
- l'amélioration des conditions de travail et des prescriptions légales afférentes

■ RÉGLEMENT INTÉRIEUR DU CST

Un nouveau règlement intérieur du Comité Social Territorial a été mis en place dès le début mai 2023.

Celui-ci reprend les modalités de fonctionnement du Comité Social Territorial (CST) et de la Formation Spécialisée en matière de Santé, de Sécurité et de Conditions de Travail (FSSSCT).

■ BILAN DU TÉLÉTRAVAIL

Un bilan positif de la mise en place du télétravail en janvier 2022 a été réalisé et a notamment permis d'élargir le dispositif, avec l'introduction de la notion de saisonnalité ou de variabilité des périodes d'activité, afin d'assouplir les critères d'éligibilité au dispositif pour certains agents.

■ PLAN D'ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La présentation d'un plan d'action a été faite lors du Comité Social Territorial le 30 juin 2023 et celui-ci a été adopté en conseil communautaire le 10 juillet 2023. Ce plan d'action, prévu sur 3 ans à compter de 2023, définit la stratégie ainsi que les mesures destinées à réduire les écarts constatés, notamment dans les domaines suivants :

- Evaluer, prévenir et le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois ;
- Favoriser l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et

- familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.
- Le plan d'action contient une partie diagnostic qui s'appuie sur les indicateurs du Rapport Social Unique, en particulier sur les 7 indicateurs comparés suivants :
- conditions générales d'emploi
 - organisation du temps de travail
 - évolution de carrière
 - formation
 - rémunérations
 - conditions de travail et congés
 - actes de violence et de harcèlement

■ ACTUALISATION DU GUIDE DU TEMPS DE TRAVAIL

Le guide du temps de travail adopté en conseil communautaire le 5 avril 2012 et modifié en conseil communautaire le 28 mars 2022, a nécessité une mise à jour et des clarifications.

Un groupe de travail, constitué par des représentants du personnel, du DGA du pôle ressources et de la DRH, s'est réuni à 3 reprises en mai et juin 2023, mais a aussi échangé régulièrement par mail sur un document de travail.

Une nouvelle version a été soumise et adoptée par les représentants du personnel lors du Comité Social Territorial du 21 septembre 2023 et votée par les membres du Conseil Communautaire le 9 octobre 2023.

■ RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales et établissements publics doivent établir un Rapport Social Unique (RSU) annuel, au titre de l'année écoulée. Celui-ci vient remplacer le "Bilan social" qui s'effectuait tous les deux ans.

Le RSU est présenté aux membres du CST afin d'évoquer l'évolution des politiques RH de la collectivité. Il présente les données issues de bases de données sociales ainsi que les analyses permettant d'apprécier notamment :

- Les caractéristiques des emplois et la situation des agents
- La situation comparée des femmes et des hommes, ainsi que son évolution
- La mise en œuvre des mesures relatives à la diversité, à la lutte contre les discriminations et à l'insertion professionnelle, notamment pour les personnes en situation de handicap

Ce diagnostic permet de :

- Mesurer l'évolution de l'ensemble des données RH (nombre d'agents, statut, temps de travail, pyramide des âges, etc.),
- Établir les lignes directrices de gestion
- Se comparer avec des collectivités de taille équivalente.

Différents indicateurs sont présentés dans les synthèses suivantes portant sur :

- Le rapport social unique
- Les indicateurs de l'absentéisme
- Les indicateurs sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Les indicateurs relatifs aux risques psychosociaux
- Les indicateurs relatifs à l'égalité professionnelle

■ MISE EN PLACE D'UN GROUPE DE TRAVAIL SUR LE VOLET PRÉVOYANCE DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Afin d'appréhender les modalités et le calendrier de la mise en place de la réforme de la protection sociale complémentaire au sein de Tulle agglo, un groupe de travail s'est constitué avec les représentants du personnel du Comité Social Territorial.

La réforme de la protection sociale complémentaire, instaurée par l'ordonnance n° 2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, redéfinissait la participation de l'employeur aux financements des garanties de la protection sociale complémentaire de ses agents et les conditions d'adhésion ou de souscription.

Cette réforme avait pour enjeux :

- l'avancée sociale au bénéfice des agents actifs et retraités de la fonction publique territoriale ;
- l'harmonisation avec le secteur privé, avec l'implication renforcée des employeurs dans la prise en charge du coût de la protection sociale complémentaire pour les agents ;
- l'attractivité de l'engagement pour le service public.

Ainsi, la participation de l'employeur perdait son caractère facultatif pour devenir obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025 dans le domaine de la prévoyance, afin de maintenir la rémunération des agents dans le cadre d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou de décès.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement avait davantage précisé celle-ci ainsi que les garanties minimales de ladite protection. A cet égard, la participation obligatoire de l'employeur s'élevait, a minima, à 20% d'un montant de référence de 35 euros (soit 7 euros brut mensuel) pour le volet prévoyance.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant sur la réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux avait, quant à lui, abouti à des mesures plus protectrices pour les agents.

Il prévoyait une participation de l'employeur à hauteur de 50%, minimum, de la cotisation payée par les agents mais imposait la forme d'un contrat collectif auquel les agents auraient eu l'obligation d'adhérer si l'employeur y souscrivait. Certaines garanties devaient prévoir un maintien, a minima, de 90% de la rémunération nette.

La transposition normative qui devait intervenir dans les six mois suivants la signature de l'accord collectif national, soit au plus tard le 11 janvier 2024, n'a pas été réalisée et nous restons dans l'attente de nouvelles modalités d'application.

■ RÉFLEXION SUR LA MISE EN OEUVRE D'UN PROTOCOLE EN CAS D'AGRESSION POUR LES AGENTS ET POUR LES ÉLUS

Lors de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail du 30 juin 2023 et suite à l'agression d'un agent fonctionnaire dans l'exercice de ses fonctions, il a été convenu de mettre en place un protocole en cas d'agression pour les agents et pour les élus.

L'accueil du public est une fonction stratégique et transversale au sein de la collectivité et l'exercice de cette mission se complexifie, en étant parfois exposé à des agressions verbales voire physiques.

Ces agressions peuvent entraîner des répercussions importantes sur la santé physique et psychologique des agents.

C'est pourquoi, il est convenu que le préventeur élabore un protocole avec notamment les moyens de prévention des risques d'agression dans la fonction d'accueil de public.

Ce dossier présentera les différentes mesures de prévention pouvant être mises en place pour limiter efficacement le risque d'agression ou en diminuer les conséquences, ainsi que des outils pratiques :

- Une fiche-action à destination de l'employeur sur l'accompagnement à mettre en place pour l'agent victime d'agression par un usager
- Une fiche-action à destination de l'agent chargé de l'accueil de public, sur la conduite à tenir en cas d'agression
- Un formulaire de déclaration d'agression
- Un formulaire de lancement de la protection fonctionnelle
- Un formulaire d'évaluation à 6 mois

Zoom sur

VERSEMENT D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT

Afin de soutenir le niveau de pouvoir d'achat dans un contexte impacté par l'inflation, le gouvernement a présenté plusieurs mesures salariales, dont l'attribution d'une prime d'achat exceptionnelle.

Malgré le caractère facultatif de cette prime, le versement de celle-ci a été présenté lors du Comité Social Territorial du 1^{er} décembre 2023 et a été adopté lors du conseil communautaire du 12 février 2024.

L'enveloppe financière de cette prime représente plus de 110 000 euros pour la collectivité.



BUDGET : Une gestion financière rigoureuse



Chiffres clés

5

budgets gérés

7

régies gérées

45 122 637 €

de dépenses réelles

Une dette
par habitant de

516 €



L'ACTIVITÉ DU SERVICE
COMPTABILITÉ / FINANCES

26,54 jours

de délai moyen de paiement

4 141

factures traitées

6 410

mandats
(paiements)

74 757

engagements comptables

L'info en plus

L'UN DES PRINCIPAUX ENJEUX DE
2023 A ÉTÉ LA PRÉPARATION DU
CHANGEMENT D'INSTRUCTION
COMPTABLE POUR PASSER EN
M57.

Les dépenses réelles en 2023

- . Attributions de compensation aux communes : 7 196 655 €
- . Assainissement : 6 301 351 €
- . Voirie : 6 269 285 €
- . Collecte et Valorisation des Déchets : 6 065 891 €
- . Enfance et jeunesse : 3 037 626 €
- . Fonctions support et élus : 2 926 098 €
- . Développement économique : 2 486 041 €
- . Transports et Mobilité : 2 331 863 €
- . Participation SDIS : 2 136 763 €
- . Centre aqua : 1 949 067 €
- . Culture : 1 373 478 €
- . Gestion de la dette : 1 144 618 €
- . Habitat et urbanisme : 1 021 101 €
- . Environnement (COR ET CLIMAT) : 318 274 €
- . Interventions sociales et santé : 290 028 €
- . Enseignement supérieur et formation : 274 499 €

Les recettes

■ 46 203 439,52 € RÉPARTIS DE LA FAÇON SUIVANTE :

- . Impôts et taxes 25 729 179,69 €
- . Produits des services 5 848 549,49 €
- . Dotations et participations : 8 014 503,53 €
- . Subventions 2 452 829,80 €
- . Emprunts : 1 200 000,00 €
- . Autres recettes : 112 752,58 €
- . FCTVA : 2 845 624,43 €



Les perspectives

À la suite des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et en concertation avec le service de gestion comptable de Tulle, le travail déjà amorcé doit être continué concernant :

- . La procédure de contrôle des régies ;
- . Le suivi des travaux d'immobilisations en cours ;
- . L'ajustement de l'inventaire de Tulle agglo avec l'état d'actif tenu par le Trésor Public.

L'assujettissement à la TVA du transport de personnes nécessitera de sectoriser et régulariser les dépenses et recettes depuis 2022.

LA COMMANDE PUBLIQUE un levier de proximité

Le service Commande publique est un service commun (agglo/Ville de Tulle) composé de 3 agents. La Ville de Tulle rembourse annuellement la part d'activité du service la concernant.

Les réalisations 2023

■ TULLE AGGLO

- .34 consultations lancées
- .42 marchés - DSP attribués
- .46 avenants signés
- .58 reconductions

■ VILLE DE TULLE

- .19 consultations lancées
- .25 marchés
- .58 avenants signés
- .32 reconductions

■ LES GRANDS PROJETS DE 2023

Parmi les marchés et consultations lancées par l'agglo, quelques exemples des contrats les plus importants :

- . Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre aqua ;
- . Plusieurs marchés de prestations liés au déploiement de la TEOMI (fourniture de conteneurs semi-enterrés, fourniture d'un logiciel associé à l'installation et maintenance d'un contrôle d'accès aux colonnes de déchets et bacs pucés, travaux pour l'installation des colonnes semi-enterrées) ;

- . Engagement du programme de travaux de voirie prévus sur les différents secteurs du territoire ;
- . Maîtrise d'œuvre pour des travaux de réseaux d'assainissement et la construction d'une nouvelle station d'épuration à Eyrein ;
- . 1^{ère} année d'exécution des transports scolaires gérés par l'agglo et renouvellement de l'accord-cadre pour le transport TUT-TAD.

Par ailleurs, le prestataire de l'assurance Dommages aux biens ayant résilié le marché pour le 31 décembre 2023, le marché a dû être relancé prématurément, avec les difficultés connues au niveau national pour l'assurance de ce type de risque, et a finalement été attribué à un agent d'assurance local.

■ DES ACHATS MAJORITAIREMENT LOCAUX

- En respectant les règles des marchés publics, l'agglo effectue une grande majorité de ses achats auprès d'acteurs économiques de proximité.
- . Corrèze : 13
- . Haute-Vienne : 1
- . Gironde : 1
- Dans le reste de la France : 3



Zoom sur...

- 3 marchés de travaux de voirie et d'assainissement ont intégré des clauses d'insertion sociale permettant la réalisation de plus de 2500 heures de travail au profit de 11 demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.

DES MOYENS au services des agents

Le service des Systèmes d'Information est un service commun (agglo/Ville de Tulle) composé de 5 agents. La Ville de Tulle prend en charge sa part selon une clé de répartition prédéfinie.



Les réalisations 2023

■ MIGRATION VERS LA SUITE MICROSOFT OFFICE 365

Tulle agglo et la Ville de Tulle ont profité de la migration de leur solution de messagerie pour déployer la solution Microsoft Office 365 sur l'ensemble du parc informatique. L'installation a été réalisée en mars 2023 et concernait environ 500 utilisateurs.

Cette solution permet d'avoir une version homogène pour tous les utilisateurs et de bénéficier de nouveaux outils collaboratifs. Cette suite logicielle est constituée principalement de la suite Office (Excel, Word, PowerPoint, etc.), mais aussi de différents services, tels que Teams, OneDrive ou d'Exchange Online (Messagerie d'entreprise).

■ FOURNITURE, INSTALLATION ET MAINTENANCE D'UN SYSTÈME INTÉGRÉ DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE ET D'UN PORTAIL ASSOCIÉ

La médiathèque intercommunale Éric Rohmer souhaitait renouveler son Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) ainsi que son portail dédié, mis en place en 2010 au moment de l'ouverture de la Médiathèque afin de :

- gérer le fonctionnement quotidien de la médiathèque
- permettre aux usagers d'effectuer un ensemble de tâches en ligne
- offrir de nouveaux services aux utilisateurs

Une consultation a été réalisée en juin 2023 afin de choisir un éditeur en mesure de répondre au cahier des charges établi par l'agglo. La mise en production du nouveau SIGB devrait être effective en octobre 2024.

■ DÉPLOIEMENT DU NOUVEAU SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATION

Cette nouvelle solution, sécurisée, redondée et proposant de nouveaux usages à l'ensemble de ses utilisateurs a été déployée en deux temps. La 1^{ère} phase de déploiement s'est déroulée en avril 2023 pour l'ensemble des sites de Tulle agglo et la seconde phase s'est déroulée au mois de juin 2023 pour les sites de la ville.

Ce nouveau système de télécommunication a permis :

- Le déploiement de terminaux téléphoniques de dernières générations
- La mise en place d'une application permettant de déporter son téléphone professionnel sur son ordinateur ou son smartphone
- La mise en place d'une solution logicielle de standard professionnel.

■ REFONTE DU RÉSEAU WIFI

L'architecture du réseau Wifi de Tulle agglo et de la Ville de Tulle a été intégralement renouvelée.

Une nouvelle solution centralisée et redondée a été mise en œuvre. Des nouvelles bornes ont été installées permettant une meilleure couverture et sécurité d'accès au réseau.

Un portail captif a également été mis en place afin de contrôler et de gérer de manière automatisée l'accès des utilisateurs aux réseaux Wifi qui peuvent se connecter au réseau de manière autonome.



Zoom sur...

MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU SYSTÈME DE TÉLÉCOMMUNICATION.

La mise en place de la nouvelle infrastructure de téléphonie a nécessité un long travail de refonte du réseau en amont. En effet, de nombreux prérequis techniques ont dû être mis en place pour intégrer cette nouvelle solution de communication. Les équipements de cœur de réseau et ceux de distribution ont été changés et redondés. Un cloisonnement des différents réseaux a également été effectué sur le paramétrage afin d'augmenter la sécurité.



UNE COMMUNICATION modernisée

L'agglo renouvelle ses outils.

Inscrite au projet de territoire, la modernisation de la communication de Tulle agglo s'appuie sur deux piliers fondamentaux : identifier la collectivité auprès des usagers et générer un sentiment d'appartenance au territoire. Ainsi parmi les actions fortes souhaitées par les élus, la refonte du site internet et la démutualisation de l'outil par la Ville centre ont été engagés en 2023

■ LE SITE INTERNET TULLEAGGLO.FR

L'ancien site, mutualisé avec la Ville de Tulle, datait de 2017. Le nouvel outil a été mis en ligne le 4 juillet 2023. Conçu par la société Innovagora, il est hébergé chez MagicOnline (anciennement Nuxit). Sa conception et sa mise en ligne ont été réalisées en un temps très restreint, et cela a été possible par la solution proposée par Innovagora : des blocs déjà développés pour d'autres collectivités.

Le nouveau site internet dispose également d'une usine à sites permettant de proposer gratuitement aux communes un site internet aux fonctionnalités quasi similaires du site "mère".

■ LE TaM (TULLE AGGLO MAGAZINE)

Trimestriel, imprimé en 23 500 exemplaires et distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de Tulle agglo.

■ ACCOMPAGNER LES SERVICES DANS LEURS PROJETS

En septembre 2023, Tulle agglo a exercé pleinement la compétence Transports scolaires. Pour accompagner la mise en place de ce service, une identité visuelle, une charte graphique et un plan de com spécifique ont été réalisés.

De même, le service communication a été pleinement mobilisé sur la création d'un évènement sportif majeur pour fêter les 30 ans de la collectivité : L'Agglomérée.

Les perspectives

En 2024, le service communication devra :

- Porter l'Agglomérée pour atteindre 1 200 participants
- Structurer sa communication digitale : ouvrir, alimenter, modérer deux nouvelles pages sur les RS : Instagram et LinkedIn
- Accompagner la MIER & le centre aqua dans leur projet de restructuration et le service Collecte des déchets dans le cadre de la refonte du schéma de collecte.



LES INFRASTRUCTURES de Tulle agglo sur le territoire

Réparties sur l'ensemble du territoire, les infrastructures de la communauté d'agglomération résultent soit du transfert d'équipements (ex : centre aqua), soit de la concrétisation du projet politique et de services. Leur entretien et suivi de chantiers sont assurés par le service Patrimoine et Bâtiments de l'agglo, mais également par la mise à disposition d'agents communaux (voirie, assainissement...).

Les réalisations 2023

■ SITE DE LAVAL VERDIER

- Remplacement et modernisation de la production d'eau chaude sanitaire des vestiaires du stade : 11 484 €
- Aménagement d'un WC PMR public sur le stade : 1 953 €
- Aménagement d'un accès au sanitaire PMR : 6 943 €
- Remplacement des éclairages du gymnase par des appareils LED : 6 504 €
- Réfection de l'étanchéité de la toiture des vestiaires gymnase : 1 992 €

■ MÉDIATHÈQUE

- Reprise de l'étanchéité partielle des toitures terrasses : 5 457 €

■ CENTRE AQUA

- Appel d'offre et choix du maître d'œuvre pour la réhabilitation du centre aqua : 414 000 €

■ SIÈGE DE TULLE AGGLO

- Electrification du portail : 7 165 €
- Climatisation des bureaux du service urbanisme : 5 542 €

■ ZA LA MONTANE

- Mise en place d'une bâche incendie : 28 532 €

■ CENTRE DE COLLECTE DES DÉCHETS

- Remplacement des éclairages du garage poids lourds : 4 766 €

■ MAISON DES ENFANTS

- Amélioration des équipements de la cuisine : 9 390 €
- Aménagement d'une circulation de sortie de secours : 12 885 €
- Remplacement de menuiseries : 1 159 €
- Remplacement de stores : 10 393 €



Les perspectives

■ CENTRE DE COLLECTE DES DÉCHETS

- Réaménagement de l'accueil : 15 000 €
- Remplacement du système DEXA (Protection incendie station essence) : 3 145 €
- Pose de stores en toile solaire coté bureaux : 13 000 €
- Remplacement des éclairages de l'atelier en LED : 11 000 €

■ MÉDIATHÈQUE

- Travaux de peintures salle d'exposition : 5 000 €
- Amélioration des éclairages de l'auditorium : 7 000 €

■ CENTRE AQUA

- Démarrage des travaux de réhabilitation : Environ 5 000 000 €
- Création d'une chaufferie bois

■ SIÈGE DE TULLE AGGLO

- Remplacement et modernisation de la chaufferie : 30 000 €
- Mise en place de ventilations dans les sous-sols et locaux d'archives : 1 000 €
- Amélioration de l'isolation des combles : 10 000 €
- Pose de stores en toile solaire : 60 000 €

■ MICRO-CRÈCHE POM D'API

- Réalisation de sol souple dans la cour : 26 589 €
- Pose de stores en toile solaire sur les fenêtres de la façade sud : 3 000 €

■ MICRO-CRÈCHE LES P'TITS LOUPS

- Agrandissement de la zone de sol souple de la cour : 10 574 €
- Installation d'une climatisation dans la salle de motricité : 10 000 €
- Pose de stores en toile solaire : 7 000 €

■ MAISON DES ENFANTS

- Réfection du sol souple de la cours : 21 177 €
- Remplacement des éclairages de circulations et des espaces commun en LED avec détecteurs de présence : 10 000 €



Chiffres clés



4
le nombre d'années du nouveau marché d'exploitation de chauffage, avec programme d'amélioration des installations de Tulle agglo, pour un montant de 341 986 €



350
bons de commande faits en investissement et fonctionnement



242 636 €
de dépenses en investissement



1 844 298 €
de dépenses en fonctionnement

Les équipements

■ TULLE

Siège de Tulle agglo, Maison des enfants, Médiathèque Éric Rohmer, centre aqua, déchetterie, MSP des 7 Collines, piste d'athlétisme (stade Alexandre Cueille), B419, RUIE, Initio, ZA Mulatet, ZA Cueille, ZA La Solane, ZA Tulle-Est, aire d'accueil des Gens du Voyage, Maison de l'Habitat et de la Mobilité

■ NAVES

Centre de collecte des déchets, atelier de transformation fermière, déchetterie, ZA La Geneste, ZA Soleihavoup et Pradelou

■ SAINT-GERMAIN-LES-VERGNES

Micro-crèche Les P'tits Loups

■ CHAMBOULIVE

Déchetterie, ZA La Fontalavie

■ CORRÈZE

Déchetterie, MSP des Eaux Vives, ZA la Gare, ZA Le Roc Blanc

■ GROS-CHASTANG

Déchetterie

■ LADIGNAC-SUR-RONDELLE

Déchetterie

■ SAINT-MEXANT

Complexe sportif Laval Verdier, plateforme de compostage, ZA La Croix de la Chapelle, ZA Les Alleux II

■ CLERGOUX

ZA Clergoux

■ CORNIL

ZA Pechemarut

■ EYREIN

ZA La Croix Saint-Pierre, ZA Les Champs de Brach

■ EYREIN/SAINT-PRIEST-DE-GIMEL

ZA La Montane

■ FAVARS

ZA Les Alleux I

■ LE LONZAC

ZA Le Varissou, ZA La Montade

■ SAINT-AUGUSTIN

ZA Champ Paillard

■ SAINT-CLÉMENT

ZA Le Breuil

■ SAINT-PRIEST-DE-GIMEL

ZA Saint-Priest-de-Gimel

■ SAINTE-FORTUNADE

ZA Les Roses, ZA Le Grelet

■ SEILHAC

ZA La Gare
Micro-crèche Pom d'Api



01. CONSOLIDER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET FAVORISER L'ÉMERGENCE DE L'ÉCONOMIE

OFFRIR LES MEILLEURES CONDITIONS d'installation exogène et endogène

Tulle agglo souhaite organiser la maîtrise d'une offre diversifiée en matière d'installation des entreprises. L'offre économique actuelle doit donc se diversifier pour répondre aux diverses attentes des entrepreneurs en conservant le souci d'un aménagement harmonieux du territoire. L'enjeu dans ce domaine est de ne pas restreindre l'action communautaire aux zones d'activités économiques, mais, de l'élargir notamment aux réponses adéquates à donner aux friches économiques et aux difficultés pour les chefs d'entreprises à disposer d'une offre immobilière.



Objectifs

Des zones d'activités répondant aux attentes des chefs d'entreprises et des salariés

Installer de nouvelles entreprises

Mailler le territoire avec de nouvelles ZA

Adapter notre offre aux attentes – immobilier d'entreprise

Les réalisations 2023

■ **34 PROJETS D'IMPLANTATIONS** suivis dont 13 nouveaux

■ TRANSACTIONS FONCIÈRES

- ZA de la Fontalavie à CHAMBOULIVE : 1 parcelle vendue au Syndicat des eaux Puy la Forêt pour y installer son siège : 2 000 m² à 10 000 € HT
- ZAC Montane – EYREIN : Régularisation de propriété avec la SAS POLYTECH : 17 290 € HT
- ZAC Montane – CORREZE : Vente aux consorts TOUCHE / MARTINIE (riverains de la zone) d'un chemin de servitude non utilisé : 749 € HT.

■ ZONES D'ACTIVITÉS

Vidéoprotection

- ZAC de la Montane et ZA de Saint-Priest de Gimel : installation de caméras de vidéoprotection

Les actions

- ▶ Étude requalification des ZA
- ▶ Prospection pour de nouvelles ZA structurantes
- ▶ Réflexion sur le foncier d'entreprises

- ZA de Mulatet : remplacement de la caméra suite à une dégradation

Animation des zones

7 réunions de zones : 2 à Naves, 3 sur la ZAC de la Montane, 2 sur la ZA de Mulatet.

Schéma de développement stratégique des zones d'activités

- Validation du schéma
- Réalisation de 4 études d'opportunités de création, d'aménagement ou d'extension de zones (Alleux 2, Soleihavoup, Magueur, le Grelet)
- RIE ZAC Montane : Réalisation d'un diagnostic énergétique en vue de le réhabiliter et envisager une nouvelle destination

Aménagements

- Marquage parking ZA de la Croix de la Chapelle à Saint-Mexant suite à l'acquisition d'une parcelle privée enclavée dans le parking.
- Extension du réseau électricité suite à l'installation de l'entreprise CESSAC EMBALLAGES sur la ZA des Alleux 2 à Saint-Mexant
- Installation d'une citerne souple sur la ZAC de la Montane à Eyrein en vue de l'effacement du bassin de défense incendie,
- Démolition de deux bâtisses en ruines sur la ZAC de la Montane à Eyrein et Saint-Priest-de-Gimel

Gestion :

- Gestion immobilière (zone photovoltaïque, location de bâtiments, mise à disposition de terrains, chaufferie...),
- Suivi en lien avec les services de l'agglo et de la Ville : entretien espaces verts et voirie, éclairage public, défense incendie, déchets, aménagements des entrées de zones, sécurité, sécurité routière/voirie, sinistres, adressage, transports en commun, assainissement, maintenance vidéoprotection.

■ ZONES D'ACTIVITÉS

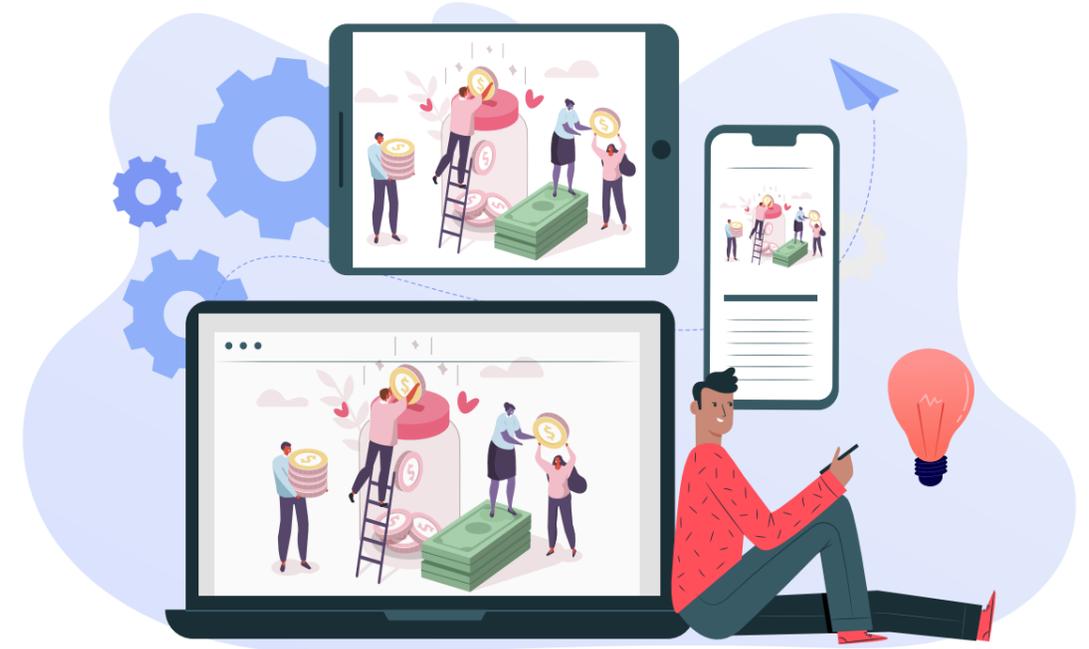
- ZA de la Geneste et ZA de Soleihavoup à Naves : conception, réalisation et pose de la signalétique sur l'ensemble de la zone (remplacement du mobilier urbain)
- ZA du Grelet et des Roses à Sainte-Fortunade, ZA de la Montade au Lonzac, ZA des Alleux 2 à Saint-Mexant : mise à jour ponctuelle,
- ZA Gare de Corrèze 2 à Corrèze : conception du totem d'entrée de zone,
- ZAC de la Montane à Eyrein : conception, réalisation et pose de l'ensemble de la signalétique directionnelle (remplacement du mobilier urbain)
- ZAC de la Solane : finalisation de la mise à jour de l'ensemble de la signalétique de la zone et mise à jour ponctuelle.
- ZA de Mulatet à Tulle : Mise à jour de l'ensemble de la signalétique.





Les perspectives 2024

- Installation de caméras de vidéoprotection sur les zones d'activités de Naves
- Aménagements zones : effacement du bassin défense incendie sur la ZAC de la Montane
- Signalétique : Renouvellement du mobilier urbain sur la ZA des Champs de Brach à Eyrein
- Mise en place d'une stratégie de commercialisation des ZA et d'une politique de communication et d'attractivité.
- Etude d'opportunité lieu innovation ZAC de la Montane
- Finalisation de l'Atlas ZAE



ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES et soutenir leurs projets

L'accompagnement des entreprises et le développement de la culture entrepreneuriale est une priorité en consolidant l'accompagnement des entreprises au quotidien. Ce projet vise aussi à permettre la modernisation du tissu économique local en aidant les entreprises de Tulle agglomération à conquérir de nouveaux marchés.

Si l'aménagement de zones commerciales de périphérie correspond à des modes de consommation qu'on ne peut ignorer, et que ces zones contribuent, d'une certaine manière, à l'équilibre de l'offre commerciale et de l'emploi qui peut y être associé, le maintien et le renforcement du tissu économique de proximité dans les espaces de vie cohérents sont une nécessité absolue.

La présence et le dynamisme du commerce de centre-ville et de proximité dans les communes sont des priorités pour l'aménagement harmonieux et l'attractivité du territoire.

En bref...

Plan de transformation des zones commerciales : réponse à un appel à candidature en 2023

Appel à candidature « Plan de transformation des zones commerciales » - Tulle agglomération / Ville de Tulle

Le prolongement du programme Action Cœur de Ville faisant l'objet d'un avenant n° 2 à la convention cadre Action Cœur de Ville intègre un nouveau périmètre ORT incluant une entrée de ville/quartier dans lequel se situe la zone commerciale Cueille.

Cet avenant n°2 a été signé fin 2023 après délibération du Conseil communautaire et du Conseil municipal les 11 et 12 décembre 2023. Il introduit une fiche action portant sur ce nouveau périmètre à savoir une étude de programmation qui devra permettre de mettre en œuvre une stratégie de transformation et de réaménagement complémentaire aux actions déjà engagées notamment dans le centre-ville.

Par la présente, la Ville de Tulle et la communauté d'agglomération de Tulle ont confirmé leur volonté commune de répondre à l'appel à candidature « **Plan de transformation des zones commerciales** », dont l'engagement se traduit au travers des délibérations prises et la dynamique instaurée dans le cadre d'Action Cœur de Ville.



Objectifs

Soutenir les projets

- Accompagner les projets exogènes et endogènes avec une ingénierie dédiée
- Soutenir financièrement les projets créateurs de richesses - Eco Pulse

Accompagner les centres-villes et les bourgs pour une économie de proximité :

- Développement d'Ecopulse

Soutenir les nouvelles formes de consommation :

- Favoriser la consommation locale
- Participer à la création d'une ressourcerie

Accompagner la mutation numérique avec « Ecopulse numérique »

Les actions

- ▶ Renouvellement de la DSP Initio et développement des activités
- ▶ + de 150 K€/an pour accompagner le commerce et l'artisanat via Ecopulse
- ▶ Une ingénierie dédiée et de nouvelles formes d'accompagnement (boutique à l'essai, etc)
- ▶ Ecopulse numérique et Corrttech pour la mutation numérique du territoire

L'année 2023... en bref

■ HÔTEL D'ENTREPRISES INITIO

Visite de l'Hôtel d'entreprises Initio en présence de M. le Préfet et des Présidents de la CCI de la Corrèze, de la CMA de la Corrèze et de la Pépinière Impact.



Contrat de délégation de service public :

- Janvier et février : 2 Commissions DSP (présentation des candidatures et acceptation des candidatures)
- Février : Lancement de la phase des offres
- Juin : commission DSP (présentation de l'analyse des offres)
- Août : fin des négociations
- Septembre : commission DSP (choix du délégataire à proposer)
- Octobre : Conseil communautaire (délibération relative à la DSP pour la gestion de l'Hôtel d'entreprises Initio ; choix du délégataire et approbation du projet de contrat de délégation de service public)
- 15 novembre 2023 : Signature du contrat de délégation de service public pour une période de 4 ans renouvelable une fois à partir du 1^{er} janvier 2024.

Dans la perspective de la création d'un club d'entreprises ou d'un événementiel économique sur le territoire de Tulle agglo :

- Mise en place du comité de pilotage,
- Mise en place du groupe de travail visant à organiser des visites d'entreprises ou autres actions à l'attention des dirigeants du territoire.

Chiffres clés Initio :

- Taux d'occupation moyen 2023 : 85 %
- 69 entreprises rattachées au site dont 20 accompagnées par la pépinière d'entreprises
- 31 entreprises hébergées
- 38 entreprises domiciliées
- Représentant 130 emplois rattachés au site
- 47 usagers différents pour les espaces en location ponctuelle

■ FONCIER / IMMOBILIER

Mise en relation de propriétaires immobiliers et fonciers avec des entreprises en recherche de nouveaux locaux ou terrains.

Gestion de la base de données qui comprend : 301 biens fonciers et immobiliers d'entreprises dont 195 biens actifs (disponibles) parmi lesquels 39 biens fonciers et 156 biens immobiliers.

Ces biens sont, pour la plupart, mis en ligne sur le site internet de Tulle agglo via un widget du Portail de l'Économie Corrézienne « Corrèze Économie ».

■ SUBVENTIONS AUX PARTENAIRES

Les partenaires du Pôle Eco ci-dessous sont soutenus par Tulle agglo avec pour objectif d'accompagner les entreprises dans leur création ou leur développement :

STRUCTURE	INTITULÉ OPÉRATION	MONTANT
ADI - NA	Adhésion	4 500 €
Airelle	Incubateurs de projets d'économie sociale et solidaire : aide au fonctionnement	4 000 €
CCI	Créathon 2023	900 €
Corrtch	Cotisation	10 000 €
France Active Limousin	Aide au fonctionnement	5 350 €
Impact	Pépinières d'entreprises, aides au fonctionnement	22 400 €
Initiative Corrèze	Déceler et favoriser l'initiative créatrice d'emplois : aide au fonctionnement	9 000 €
Total		59 150 €

Les perspectives 2024

- Renouvellement de la convention SRDEII avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- Rédaction d'un règlement d'attribution des aides à l'investissement immobilier et mise en œuvre
- Rédaction finalisée de la stratégie développement économique de Tulle agglo
- En lien avec Initio : organisation de visites d'entreprises pour les dirigeants du territoire

Projets immobiliers votés en Conseil ou en Bureau et en cours

■ CORRÈZE RÉCUPÉRATION

Projet d'acquisition complémentaire de 18 200 m² sur la ZAC de la Montane – Saint-Priest-de-Gimel

■ POLYTECH PHOTOVOLTAÏQUE

Rachat de l'entreprise par Mme de Sa – implantation à venir sur la ZA de la Geneste – Naves – projet d'acquisition d'une parcelle de terrain de 5 293 m²

■ ENTREPRISE AV2S

Projet en cours sur la ZA des Alleux 2 – Saint-Mexant

Territoire d'Industrie 2

Réponse à l'appel à projet, territoire d'industrie phase 2 en lien avec l'Agglomération de Brive et le PERT du Périgord Noir. Cette candidature a été retenue en 2023

■ PRÉSENTATION

Les Territoires d'industrie doivent présenter un plan d'actions synthétique et concret préfigurant une stratégie industrielle. Ce plan d'actions sera engagé dans le cadre du programme dès 2023.

Cette stratégie doit être en lien avec les quatre axes du programme :

- Lever les freins au recrutement
- Accélérer la transition écologique et énergétique
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation
- Mobiliser un foncier industriel adapté.

■ LES ACTIONS PRIORITAIRES DE NOTRE PLAN D'ACTIONS 2023 - 2027

1. Il nous paraît essentiel de positionner l'innovation et la transition écologique au cœur des initiatives de développement des activités industrielles. Cette démarche ambitieuse implique la mise en place d'outils spécifiques dans des domaines ciblés tels que l'agroalimentaire, l'industrie cinématographique ou encore le secteur numérique (via des fablabs, pépinières, incubateurs).

Chiffres clés

122

entreprises hébergées au sein d'Initio hôtel d'entreprises (qui ont généré 538 emplois) depuis son ouverture en 2009

4,8 M€

d'investissements portés par l'entreprise EUROFINs AMATSI ANALYTICS sur la commune de Saint-Augustin et 19 emplois créés à terme

197 767 €

de subventions accordées au titre du dispositif Eco Pulse (114 686 € pour Éco Pulse investissements et 15 081 € pour Éco Pulse numérique).

36 496

prises fibre optique déployées sur le territoire

- Elle se manifeste également par la volonté d'initier une étude centrée sur le bassin Territoires d'Industrie axée sur la valorisation et le traitement des déchets industriels.
- La question foncière étant d'une importance capitale, une attention particulière sera accordée aux projets de requalification des friches industrielles ainsi qu'aux extensions de zones d'activités.
- Enfin, face aux défis des freins périphériques au recrutement, la mise en œuvre de services adaptés pour surmonter ces entraves (tels que la mobilité, le logement, l'emploi des conjoints, la formation...) sera également prioritaire.

Eco Pulse investissements et numérique

Les dispositifs Éco Pulse investissements et Éco pulse numérique de Tulle agglo permettent de soutenir et d'accompagner dans leurs projets, les TPE du commerce, de l'artisanat et des services installées sur le territoire.

39 demandes de subventions ont été instruites en 2023 par le Pôle Éco. Parmi elles, 30 relèvent du dispositif Éco Pulse investissements et 9, du dispositif Éco Pulse numérique.

Au total, ce sont 129 767 € de subventions qui ont été accordées, soit 114 686 € pour Éco Pulse investissements et 15 081 € pour Éco Pulse numérique.

Ces subventions ont aidé les entreprises dans le financement de travaux dans leurs locaux, mais aussi à financer l'achat de matériel productif. L'ensemble des dépenses engagées par ces entreprises sur notre territoire dépasse les 900 000 euros.

Répartition des dossiers selon les secteurs d'activité :

- Commerce et artisanat alimentaire : 8
- Commerce non alimentaire : 4
- BTP : 5
- Services : 20
- Tourisme : 2

En bref... Déploiement de la fibre sur le territoire

SUR LA ZONE AMI CONTRAT DE DÉPLOIEMENT ÉTAT / TULLE AGGLO / XP FIBRE

Organisation de 2 comités de suivi et d'une conférence de presse (20 juin)

Création d'une page dédiée à la fibre optique sur le site internet de Tulle agglo

Objectif de déploiement inscrit dans la convention atteint et dépassé en décembre 2023 à savoir : 36 496 prises fibre optique déployées sur un objectif (initial à 26 000 prises) augmenté à 35 587. Toutefois, un reste à déployer de 512 prises (dont 292 de copropriétés).

138 dossiers entrants (appels ou mails) de personnes (entreprises ou particuliers) ayant des soucis de raccordements fibre. Ces dossiers ont fait l'objet d'un suivi et d'un traitement en lien avec Xp Fibre ou Orange.

Suivi financier de la convention relative à l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques entre XP FIBRE, la FDEE de la Corrèze et Tulle agglo.

SUR LES 8 COMMUNES HORS ZONE AMI CONVENTION RÉSEAU 100% FIBRE EN CORRÈZE 2021

2^{ème} année de retour sur investissement du déploiement fibre sur le réseau public : redevance d'usage liée à la commercialisation et l'exploitation du réseau dans le

cadre de l'exploitation du réseau 100% fibre en Corrèze 2021 : 33 091 € - cette somme prévisionnelle sera versée jusqu'en 2031 puis 22 061 € jusqu'en 2041.

SYNDICAT MIXTE DORSAL

Participation à 5 comités syndicaux.

Suivi financier de la participation de Tulle agglo en tant que membre du Syndicat.



Zoom sur ... Eurofins s'agrandit

Le 11 décembre 2023, les élus de Tulle agglo ont voté l'aide financière accordée à la SAS EUROFINS AMATSI ANALYTICS dans le cadre de leur projet d'extension de construction de l'un des plus grands centres européens d'études de STAbilité des BIOproductions pharmaceutiques en CORrèze (STA-BIOCOR). Déjà implantée à SAINT-AUGUSTIN dans les anciens locaux des laboratoires Pierre Fabre, l'entreprise souhaite réaliser une extension du site déjà présent.

Installée depuis 2018 à Saint-Augustin, la SAS EUROFINS AMATSI ANALYTICS dont le siège social est situé à Fontenilles (Haute-Garonne), fait partie du réseau Eurofins BioPharma Product Testing France qui totalise 400 employés répartis sur 8 sites en France, lui-même intégré au groupe d'EUROFINS, leader mondial dans le domaine des tests pour la vie, présent dans 61 pays.

Actuellement, le site de Saint-Augustin compte 24 ETP. A l'horizon de 2029, 18,7 ETP minimum seront créés pour atteindre un total de plus de 43 personnes sur site.

Les recrutements porteront sur :

- 1 pharmacien,
- 30 % de cadres,
- 30 % de techniciens,
- 40 % de caristes.

LE PROJET DE SAINT-AUGUSTIN

Le projet d'extension doit permettre de répondre à un double objectif :

- stocker à moyen et long termes des échantillons de produits pharmaceutiques dans différentes conditions déterminées et règlementées de températures et d'humidité
- analyser leur stabilité dans le temps.

Cette étape permet d'attribuer une durée de péremption à un produit et à mentionner dans la notice ou sur l'étui du médicament des conditions particulières.

C'est un prérequis indispensable à toute AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) des produits pharmaceutiques.

Un site d'Eurofins BioPharma Product Testing France réalise déjà ce type d'études aux Ulis (Essonne). Mais bien que récente, cette unité parisienne a rapidement atteint son niveau de saturation.

L'unité construite à SAINT-AUGUSTIN permettra de compléter cette offre et de renforcer la chaîne de valeur des médicaments essentiels en France et en Europe, et de contribuer ainsi à consolider l'autonomie et la souveraineté industrielle française en matière de production de médicaments. A ce titre, l'entreprise a répondu à un appel à projets lancé par l'Etat dans le cadre de France 2030 : appel à projet « Industrialisation et capacités français 2030 » (instruction en cours).

Ce projet permettra de doubler la surface du site de 1 400 m² (construit en 2005) et donc de doubler les capacités actuelles d'études de stabilité.

Lors d'une cérémonie en présence des salariés, des élus et des représentants de l'Etat en décembre, le réseau Eurofins Biopharma Product Testing (France) a posé la première pierre du futur bâtiment GMP de stockage en enceintes de stabilités STABIOCOR (STAbilité des BIOproductions pharmaceutiques en CORrèze) à Saint-Augustin.

La phase 1 doit s'achever en juillet 2024 et concerne un investissement de 5 millions d'euros pour le bâtiment basse consommation de 2100 m², incluant la mise en place d'une ventilation double et 430 m² de panneaux photovoltaïques. Ce projet prévoit la création de 20 emplois à terme.

SAINT-AUGUSTIN deviendra ainsi l'un des plus grands centres européens de services des études de stabilité. Cette nouvelle unité assurera l'équilibre financier du site et la pérennité de son activité.

Tulle agglo soutient Eurofins

Tulle agglo a souhaité marquer son intérêt et son soutien pour ce projet ambitieux, à la fois pour l'établissement de SAINT-AUGUSTIN et le territoire de l'agglo. De plus, au vu des perspectives d'emplois sur le site et des retombées économiques de ce projet, **les élus ont voté une subvention de 100 000 €.**



FAVORISER L'AGRICULTURE sur le territoire

Objectifs

Développer et favoriser les circuits courts :

- atelier de transformation,
- tiers lieux agricole

Participer aux actions sur le foncier agricole

Faciliter l'approvisionnement local (et/ou bio) en restauration collective

Trouver de nouveaux débouchés (agri tourisme, etc)

Les actions

- ▶ Développement des circuits courts notamment pour la restauration scolaire
- ▶ Participer au développement de l'atelier de transformation
- ▶ Création d'un espace fest agricole

Tulle agglo entend continuer à mettre en œuvre une stratégie de soutien à une agriculture raisonnée, vertueuse et diversifiée à l'appui d'un projet alimentaire territorial répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé.

Cette stratégie doit faciliter notamment l'installation et le développement du maraîchage.

Les réalisations 2023

■ ATELIER DE TRANSFORMATION FERMIERE

Construit par l'agglo, cet atelier implanté sur la ZA de Soleilhavoup à Naves était géré depuis 2019 par une entreprise de producteurs locaux (SAS Paysans Coeur de Corrèze). En 2023, du fait de difficultés de gestion ayant entraîné une forte baisse du chiffre d'affaires, cette entreprise a été placée en liquidation judiciaire, malgré plusieurs tentatives de redressement. Ces difficultés ayant été anticipées, un repreneur potentiel a rapidement été identifié. Il a été accompagné par le service pendant tout le début d'année 2023 pour construire son projet et reprendre l'activité de la manière la plus fluide possible. En juin, la nouvelle entreprise, la SAS Atelier fermier de Naves, a repris le bâtiment, le fonds de commerce, le matériel ainsi que les salariés qui souhaitent poursuivre l'activité. Depuis, elle a obtenu son agrément sanitaire européen et propose une offre de services diversifiée aux agriculteurs locaux : découpes toutes viandes (bovins, ovin et porcin), préparations chaudes (bocaux,...), charcuterie, etc. Elle réfléchit par ailleurs à développer sa propre marque, dont une partie pourrait être valorisée auprès de la restauration collective.

■ RESTAURATION SCOLAIRE

Organisation avec l'association tulliste Diptyk de deux formations destinées aux personnels de cantines scolaires communales. L'ambition de ces formations

pratiques est d'accompagner les professionnels de la restauration vers de nouvelles pratiques, favorisant l'approvisionnement en produits locaux et bio, mais également en maximisant les qualités nutritionnelles des repas servis. Grâce à celle-ci, un petit collectif d'agents de cantine s'est progressivement structuré, favorisant les échanges et retours d'expérience entre pairs.

■ ALIMENTATION ET SOLIDARITÉ

En octobre 2023, pour la 3^{ème} année consécutive a eu lieu un « marché solidaire et festif ». Il s'est déroulé dans le quartier de la gare de Tulle, dans le cadre du mois « Mon territoire a du goût ». Cette initiative, initialement coordonnée par Tulle agglo, est désormais pilotée par le CCAS de la Ville de Tulle.

■ MON TERRITOIRE A DU GOÛT

En 2023, cet événement festif et solidaire s'est tenu sur la commune de Saint-Priest-de-Gimel, dans le cadre bucolique de l'étang de Brach. Elle a offert un vaste programme au public venu de tout le territoire et d'ailleurs : marché paysan, menus préparés par des restaurateurs locaux, concours culinaire destiné aux enfants, ateliers cuisines, visite de ferme, ateliers, projection, conférence / débat, concerts, jeux pour enfants,... Pour animer la journée et ouvrir nos horizons, un partenariat avec le Pays basque a également été construit. Plusieurs producteurs et une banda nous ont ainsi rejoints pour faire découvrir leurs savoir-faire.



Zoom sur... La ferme intercommunale

DEPUIS 2019, TULLE AGGLO PORTE UN PROJET DE FERME INTERCOMMUNALE.

L'ambition est de créer un espace vivant et multifonctionnel, répondant aux enjeux de l'agriculture corrézienne : installation et renouvellement des générations, diversification des productions, autonomie alimentaire du territoire, etc.

La réflexion est menée en collaboration avec différents acteurs locaux : lycée agricole, municipalité, associations de développement agricole, association d'insertion par le travail. Collectivement, ces partenaires ont d'ores et déjà les principales activités qui feront vivre la future ferme : espace-test maraîcher (équivalent agricole d'une pépinière

d'entreprises), atelier d'insertion par la production légumière, formation, événements agricoles et grand public,... Concrètement, le site sera aménagé par Tulle agglo, puis, dans le respect de certains objectifs et principes, mis à disposition de partenaires pour leur permettre de développer ces projets.

Pour les accueillir, une ferme a été acquise fin 2022 sur la commune de Naves, au lieu-dit de Lestrade. Avec 11 ha de terrain et un bâtiment agricole existant, elle offre un cadre idéal au déploiement de ces activités. En 2023, le projet d'aménagement a été défini. Le travail s'est notamment concentré sur ces deux points :

- réhabilitation du futur bâtiment de production : validation des futurs usages des bâtiments et du programme de rénovation, élaboration des plans, rédaction des cahiers des charges pour les entreprises,...

- équipement des parcelles, avec notamment mise en place d'un réseau d'irrigation alimenté par une petite retenue d'eau créée pour l'occasion : analyses géotechniques, plans, dossiers réglementaires,...

La création de cette dernière, après validation des dossiers réglementaires, devrait inaugurer la série de travaux en 2024. Interviendront ensuite la mise en place des serres et petits abris, l'acquisition du matériel de démarrages puis la réhabilitation de la grange.

En 2023, la gouvernance du projet a également été précisée, afin de définir la place et le rôle de chacun dans le projet, mais également le sécuriser au maximum. Sur cette base, de nouveaux partenaires, associatifs comme institutionnels, devraient intégrer officiellement le projet dès 2024.

SOUTENIR les acteurs du tourisme

Les patrimoines naturels et paysagers, supports d'activité de pleine nature, doivent être valorisés et préservés afin de rester attractifs pour les pratiques sportives et de loisirs en plein essor et très recherchées.

Afin de renforcer son attractivité touristique et dans le cadre d'une identité promotionnelle à consolider, Tulle agglomération ambitionne de construire avec l'OTI un schéma communautaire de la randonnée qui augmentera l'offre de circuits et la qualité de leurs aménagements.

Les retombées économiques de cette activité touristique impactent de multiples secteurs d'activités (commerce, restauration, hébergement notamment) et ont été à l'origine du développement de nombreux projets économiques, d'ores et déjà créateurs d'emplois.

L'aménagement de centres-bourgs par les différentes communes du territoire procède de la même volonté de valoriser le patrimoine et les paysages pour renforcer l'attractivité touristique du territoire.

Les événements sportifs d'envergure et les festivals portés par les communes et les associations offrent également des potentiels importants pour accroître la visibilité du territoire et son attractivité touristique

L'année 2023...

■ EN CHIFFRES

- + de 1 M de nuitées sur le territoire
- + de 150 RDV animés
- 91 % des touristes en séjour sur Tulle agglomération qui restent et consomment sur le territoire
- + de 38 000 abonnés au total sur nos RS (FB : @Tourisme Tulle en Corrèze, @Ac'Tulle ; Insta : @Tulle en Corrèze)
- + de 23 000 personnes accueillies, conseillées et animées par l'OTI
- + de 15 000 joueurs de Terra Aventura sur le territoire

■ ET AUSSI ...

... des accueils promotionnels dans les

centres d'hébergement touristiques, marchés festifs et hebdomadaires pour promouvoir les animations, activités et prestataires de loisir du territoire, des reportages vidéos aux petits oignons chez les acteurs partenaires de l'Office de Tourisme qui font vivre le territoire, des lancements de saisons festifs et conviviaux, une animation quotidienne des réseaux sociaux, des balades ludiques inaugurées à Champagnac-la-Prune, Gumont et La Roche-Canillac, la découverte insolite de notre patrimoine et un projet d'itinérance douce de + 300 km à l'échelle de Tulle agglomération... Semer du dynamisme et des idées nouvelles pour faire pousser du tourisme sur le territoire : ce sont les missions de l'OTI Tulle en Corrèze.

plusieurs grands axes maillent le territoire voisins : GR, voie verte de Brive, itinéraire de Villages en barrages sur la Dordogne,...

L'ambition est de combler ce vide en développant de nouveaux itinéraires structurants connectés à l'existant. Ils permettront d'attirer un nouveau public via une communication et la mise en place d'une plateforme cartographique dédiée. Ces itinéraires traverseront la majorité des communes du territoire et s'appuieront sur l'offre de services existante, qu'elle permettra par ailleurs de mettre en valeur (restaurations, hôtels, campings,...).

Zoom sur...

Projet d'itinérance douce

Tulle agglomération est investie de longue date sur le développement de la randonnée sur le territoire. Elle a notamment participé à la création de sentiers, dont 3 sentiers ludiques inaugurés en 2022 et 2023 (Gumont, Champagnac-la-Prune et La Roche-Canillac), à l'entretien des sentiers communaux confié à l'association d'insertion F.O.R.E.T, etc. Pour autant, notre territoire est pour l'heure dépourvu d'itinéraires de grande randonnée, alors que



0 2 . POUR L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE ET L'AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE

DÉVELOPPER LE RECYCLAGE POUR inciter à la réduction de nos déchets

Tulle agglomération a répondu dès 2018 à l'appel à projet de l'ADEME concernant l'étude d'optimisation du service Collecte et Valorisation des Déchets. Celle-ci intègre la mise en place de la tarification incitative dont le principe a été validé en conseil le 5 octobre 2021 et qui induit un nouveau schéma de collecte. Les évolutions législatives (taxes sur l'incinération et activités polluantes, collecte à la source des bio déchets, valorisation des déchets verts ...) et les conditions d'obtention des aides financières liées aux performances environnementales conduisent à cette indispensable évolution des modes de collecte des déchets. Les enjeux climatiques et environnementaux nous obligent à changer nos comportements.

Objectifs

Impliquer les habitants par la mise en place d'une tarification incitative

Accompagner le tri des déchets par la pédagogie et la sensibilisation des habitants aux nouvelles consignes pour réduire les déchets ultimes

Valoriser les filières de recyclage

Faire évoluer notre service et augmenter l'efficacité par une adaptation des méthodes de pré-collecte et de collecte

Contenir au maximum l'augmentation des coûts de collecte

Travailler avec les acteurs concernés pour réduire les emballages à la source

Les actions

- ▶ Nouveaux modes de collecte
- ▶ Renouvellement du matériel
- ▶ Extension des consignes de tri et biodéchets
- ▶ Étude sur la modernisation de la plateforme de compostage de Saint-Mexant

Objectifs

Développer l'animation du territoire

Accompagner l'amélioration de l'offre touristique dont l'accueil des touristes (restauration, bar, hébergement)

Mettre en valeur le patrimoine et nos sites remarquables

Construire un produit touristique autour de l'itinérance douce

Les actions

➊ Développement de l'itinérance douce => programme de 350 K€ sur 4 ans

➋ Assurer l'animation du territoire via l'OTI (320 K€/an)

➌ Fonds dédié pour le petit patrimoine

=> soit plus de 400 K€ par an pour le tourisme



Chiffres clés

10 567

tonnes d'OM collectées
(-4% par rapport à 2022)

1 022

tonnes d'emballages collectées
(+41% par rapport à 2022)

836

tonnes de cartons collectées
(+26% par rapport à 2022)

644

tonnes de papiers collectées
(-22% par rapport à 2022)

1 711

tonnes de verres collectées
(+25% par rapport à 2022)

10 436

tonnes collectées en déchetterie

694

points d'apport volontaire
(enterrés, semi enterrés
ou aériens)

Les perspectives 2024

. Déploiement du schéma de collecte : mise en place des PAV, distribution des bacs PAP, . Transiter d'un système de collecte à un autre (camions..) . Mettre en place une nouvelle organisation complète du service . Création du pôle service à l'usager avec les outils associés . communication (usagers, agents...)

. Préparer le passage en TEOMI : établir la grille tarifaire (pourcentage d'incitativité, tarif au litre, redevance spéciale...); contrôles d'accès et puces en service

. Rédiger et faire approuver le règlement de collecte

. Biodéchets : développement des sites de compostage partagé

Les réalisations 2023

L'activité principale du service est la collecte des déchets ménagers, ensuite acheminés vers le quai de transfert à Naves. Le transport et le traitement des déchets vers les exutoires dédiés (usine d'incinération et de valorisation énergétique pour les ordures ménagères de Rosiers-d'Egletons ou de Saint-Pantaléon-de-Larche, centre de tri de Saint-Jean-Lagimette ou Marciac pour la collecte sélective, filières de recyclage dédiées pour les autres flux) sont ensuite confiés au SYTTOM 19.

Ainsi, les 60 agents du service participent, en régie, pour l'ensemble des usagers (ménages, entreprises administrations) des 43 communes composant Tulle agglomération :

- La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif (en point de regroupement ou en apport volontaire et à des fréquences allant de 1 fois toutes les 2 semaines à quotidienne suivant les communes et les flux)
- L'accueil des usagers en déchetteries (6) pour les déchets non collectés sur l'espace public
- L'accueil des usagers sur la plateforme dédiée aux déchets verts à Saint-Mexant

LES RESSOURCES ET LES DÉPENSES DU SERVICE OBTENUES

Les ressources du service obtenues par le paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (5 569k€, +7% du fait des revalorisations foncières) pour les ménages et la redevance spéciale (294 k€) pour les entreprises et administrations abondent le budget ainsi :

Dépenses de fonctionnement : 6556 k€ dont 2623 k€ de masse salariale

Dépenses d'investissement : 4070 k€ conformément aux orientations politiques, les dépenses d'investissement ont été engagées pour le changement de schéma de collecte et le passage à la TEOMI. Nous citerons :

- 1708 k€ pour l'achat de 4 camions grues compacteurs accompagnés d'un caisson de lavage de point d'apports volontaires PAV (259 k€)
- 1526 k€ pour l'achat de 432 colonnes aériennes ordures ménagères et 225 colonnes emballages
- Une première tranche de mise en place de conteneurs semi enterrés CSE (30 k€ de travaux + 284 k€ de fournitures)

REFONTE SCHÉMA DE COLLECTE ET MISE EN PLACE DE LA TEOMI

Cette décision politique forte a obligé une réflexion complète sur la refonte du service Collecte et Valorisation des déchets (schéma et modalités de collecte, matériels...).

Le schéma de collecte (40 communes en points d'apport volontaires et 3 communes en mixte porte à porte PAP et apport volontaire) est stabilisé. Les conventionnements ont commencé.

LE SCHÉMA DE PRÉFIGURATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS

Le schéma de préfiguration du tri à la source des biodéchets pour les ménages a commencé. Il a pris du retard suite à l'arrêt de travail long du maître composteur.

L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

La mise en place de l'extension des consignes de tri est une réussite au niveau de l'augmentation des tonnages collectés +41%. Le schéma de collecte actuel (bacs de regroupement, sacs, colonnes) ; même s'il a été optimisé (passages supplémentaires, quelques bacs ajoutés, collecte des colonnes au taux de remplissage) montre ses limites. En transition, nous ne pouvons pas acheter des bacs supplémentaires, ce qui a créé des débordements...La mise en place du nouveau schéma devrait améliorer le service pour la collecte des emballages.



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : produire, consommer moins et mieux

Tulle agglomération bénéficie d'un environnement exceptionnel qui la place naturellement sur la voie du développement durable. Au cœur des enjeux du développement territorial, la transition énergétique et écologique est un axe transversal qui a sa place dans l'ensemble des actions de l'agglomération.

Résolution forte du projet de territoire, l'adoption du Plan Climat Energie Territorial est et restera la feuille de route du territoire, en déclinant des actions visant à réduire les consommations énergétiques et à promouvoir les énergies renouvelables.

Tulle agglomération souhaite ainsi devenir un territoire exemplaire en termes de diminution des gaz à effet de serre et de protection de la biodiversité autour d'une stratégie traduite dans le PCAET : développer les énergies renouvelables, construire et réhabiliter les bâtiments communautaires avec le souci de l'économie d'énergie, favoriser les déplacements propres et doux (véhicules électriques, vélos, etc.), sensibiliser à la réduction des déchets tout en améliorant le système de collecte ou encore développer une politique de préservation de l'eau.

Les réalisations 2023

POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ANCRÉE DANS LES POLITIQUES DE L'AGGLO

- Mobiliser les acteurs
 - o Organisation d'un séminaire réunissant les élus du bureau et les services pour approfondir le programme d'action Territoire engagé Transition écologique
- Adapter la capacité d'action
 - o Validation par la Préfecture de la modification des statuts au titre de la compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement »

UN TERRITOIRE EXEMPLAIRE : SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- Favoriser l'exemplarité énergétique de Tulle agglomération et de ses communes
 - o Consultation des communes pour connaître les besoins en ingénierie
 - o Validation d'une convention de mutualisation d'un poste de conseiller en efficacité et sobriété énergétique avec les communes membres et recrutement du conseiller
 - o Activation de leviers financiers pour faciliter les investissements via la consultation de délégataires CEE et signature d'une 1^{ère} convention CEE
- Réduire la consommation énergétique de l'habitat privé
 - o Portage et pilotage de la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat privé France Rénov'
 - o Organisation de temps de sensibilisation à la rénovation performante à destination des professionnels et des conseillers en rénovation énergétique

DÉVELOPPER DES CAPACITÉS DE STOCKAGE CARBONE DU TERRITOIRE

- Favoriser une gestion durable des espaces forestiers
 - o Appui au développement de l'ASL de gestion forestière du Pays de Tulle
 - o Validation d'une convention d'objectifs de moyen pour favoriser la structuration d'une filière bois énergie locale qualifiée et garante de la durabilité de la ressource

SUBSTITUER LES ÉNERGIES FOSSILES ET DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Activer des leviers financiers
 - o Dépôt d'une candidature d'un contrat de développement chaleur renouvelable avec 6 EPCIs pour débloquer des crédits Fond Chaleur ADEME (3 millions d'€)
 - o Dépôt de demandes d'aide pour financer des projets photovoltaïques sur le patrimoine de Tulle agglomération
- Développer l'ingénierie et les outils au service des projets
 - o Mise à disposition et formation à l'utilisation d'un outil pour réaliser le diagnostic et cibler les potentiels dans le cadre de la définition des zones d'accélération des ENR par les communes
- Favoriser l'émergence de projets
 - o Appui au développement de la SEM ENRèze
 - o Prise de part sociale au sein de la SCIC Energie Cœur de Corrèze
 - o Validation du lancement d'une procédure de DSP pour le développement d'un réseau chaleur urbain sur Tulle

Objectifs

Réduire fortement les consommations énergétiques

- Accompagner les communes et les particuliers dans la réduction des consommations
- Accroître la capacité de production ENR
- SEM Enreze
- Développement du photovoltaïque

Exemplarité de l'agglomération et des communes en matière de transition écologique

Les actions

- ▶ Création de réseaux de chaleurs
- ▶ Programme de réduction des consommations énergétiques (maison des enfants etc...) de 1 200 K€.
- ▶ Une ingénierie pour le développement des ENR et des opérations exemplaires
- ▶ Production de photovoltaïque et biomasse



Chiffres clés

2 921

conseils individualisés à la rénovation énergétique délivrés par l'espace France Rénov' dont 1 154 sur Tulle agglo

108

accompagnements à la rénovation globale

54

propriétaires forestiers représentant plus de 564 hectares regroupés au sein de l'association syndicale libre de gestion forestière du Pays de Tulle impulsée par Tulle agglo

2

contrats de concessions signés par la SEML ENRèze

3

sessions de formation à l'utilisation de l'outil Accèl'EnR pour accompagner les communes dans la définition des ZAENR



Les perspectives 2024

- Poursuivre l'accompagnement des outils économiques de développement des énergies renouvelables et d'intérêt général
- Favoriser l'émergence de projets de production photovoltaïque en autoconsommation collective
- Suivre la procédure de délégation de service public pour le RCU de Tulle
- Mobiliser de nouveaux outils pour faciliter les projets de transitions
- Organiser l'approvisionnement bois énergie des équipements en sécurisant la gestion durable des espaces forestiers et les retombées locales
- Faciliter les projets de sobriété et d'efficacité énergétique des communes
- Piloter la stratégie d'amélioration continue des politiques de transition écologique
- Mobiliser les acteurs du territoire pour finaliser le plan d'action climat air énergie
- Développer un outil cartographique pour suivre et piloter les projets de production d'énergie renouvelable

Zoom sur...

Tulle agglo développe sur son territoire une filière bois énergie locale vectrice de co-bénéfices pour les propriétaires de la ressource, les exploitants, les producteurs de combustibles et les consommateurs. Cette démarche est portée collectivement avec le CRPF, FIBOIS, l'ASLGF du Pays de Tulle, et le CRER. L'objectif : garantir la préservation de la ressource et de la biodiversité, des puits carbonés, l'amélioration des peuplements forestiers et des modes d'exploitation raisonnés.

Les partenaires s'entendent sur les objectifs suivants :

- Préserver la pérennité des ressources, des milieux naturels et leurs différentes fonctions,
- Favoriser la gestion durable des espaces,
- Donner de la valeur aux espaces forestiers,
- Garantir la qualité des combustibles et des services liés,
- Favoriser les logiques de circuits courts,
- Favoriser une rémunération équitable du détenteur de la ressource, du producteur jusqu'au consommateur.

PRÉSERVER le cycle de l'eau

La préservation de la ressource en eau et de sa qualité, l'amélioration du traitement des eaux usées ainsi que la gestion des milieux aquatiques notamment du risque d'inondation constituent des enjeux majeurs pour notre territoire.

En matière d'eau potable, les différents acteurs et élus de Tulle agglo ont opté pour une gestion publique avec un maillage de 4 syndicats regroupant l'ensemble des communes. Ce schéma permet à la fois le maintien d'une proximité de gestion et une capacité financière pour investir sur les réseaux.

A l'inverse, la compétence assainissement, elle aussi en gestion publique, est directement assurée par l'agglomération au moyen d'une régie communautaire. Le cadre supra communautaire a été retenu pour la gestion des rivières et des milieux aquatiques avec des ententes intercommunales correspondant aux bassins versants.

ASSAINISSEMENT

Les réalisations 2023

■ EXPLOITATION ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Renouvellement d'armoires électriques et remplacement de la télégestion sur les ouvrages suivants** : PR du Camping Chamboulive ; PR Pier Taesch Le Lonzac ; PR des Alleux II et Pompeyrie à ST-MEXANT et PR de Brach et « Vival » à ST-Priest-De-Gimel.
- **Remplacement automate STEP de ST-Priest-De-Gimel.**
- **Travaux de curage et d'aménagement des lagunes de Cornil La Ramade, et St-Hilaire.**
- **Remplacement d'un des 3 surpresseurs d'air de la STEP de Mulatet pour diminuer les consommations d'énergie.**
- **Remplacement de pompes, motoréducteurs et autres équipements pour un montant de 36 000 € HT.**
- **Modification du réseau de rejet de la station d'épuration de Seilhac afin de permettre un rejet direct des eaux traitées sans passage dans la lagune. (Travaux faits à la suite des conclusions du dernier schéma directeur)**
- **Poursuite de la mise en sécurité des ouvrages** :
 - o Mise en conformité de certaines installations électriques ;
 - o Réalisation des campagnes de contrôles réglementaires périodiques électricité et levage de l'ensemble des ouvrages ;
 - o Installation de 3 stations fixes de mesures des gaz à la station d'épuration de Mulatet et dans le local de déshydratation de la station d'épuration de St-Priest ainsi que l'acquisition de 3 capteurs de détection de gaz portatifs

■ BILAN TRAVAUX RÉGIE OU RÉALISÉS EN URGENCE ET CRÉATION DE BRANCHEMENTS D'ASSAINISSEMENT

Actuellement 61 sites d'assainissement sont télégérés et suivis par le logiciel de supervision qui permet d'archiver les données, de créer des bilans et de gérer les alarmes notamment.

Pour les années à venir l'essentiel des nouveaux déploiements portera sur les postes de relèvements car ce sera également l'occasion de mettre en conformité les installations électriques vis-à-vis des prescriptions de sécurité.

Objectifs

Améliorer la qualité post rejets d'assainissement dans le milieu naturel

Veiller à une bonne distribution de l'eau et optimiser son usage

Gestion de la ressource en eau par les 4 syndicats

Mettre en œuvre une meilleure gestion de nos cours d'eau

Assurer la préservation de la biodiversité

Les actions

- ▶ Modernisation des équipements (réseaux et stations des eaux usées) : 2 000 K€ d'investissement annuel
- ▶ Animer l'entente intercommunale du bassin de la Corrèze
- ▶ Création d'un réseau de coordination des syndicats des eaux

hements en 2023 soit 9 de moins qu'en 2022.- pour 54 600 € HT- Ces créations de branchements sont réalisées dans le cadre de constructions neuves ou de réhabilitation.

- Le niveau de dépense est quasi-constant 151 000 € HT de travaux d'entretien réseau en 2023 (- 10 000€ HT en moins // à 2022). Les interventions concernent notamment :
 - o Des travaux d'aménagements d'ouvrages singuliers d'assainissement 34 000€ HT ;
 - o 26 000 € HT pour des réparations ponctuelles de branchement ;
 - o 43 000€ HT pur des réparations du réseaux ;
 - o 48 000 € pour des interventions de rescellement de tampons ou remise à niveau des regards dans le cadre des opérations de voirie ou en préparation des études de reconnaissances réseau.

■ INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- **Poursuite des études diagnostics et révision des schémas directeurs** des systèmes d'assainissement sur les communes de Clergoux, Lagarde-Marc-la-tour et Saint-Augustin.
- **Finalisation de l'étude patrimoniale** et schéma directeur du système d'assainissement de Mulatet.
- **Mise en séparatif de 620 ml de réseaux d'assainissement** en réutilisant l'ancien réseau unitaire en réseau pluvial, création d'un déversoir d'orage et suppression de 2 déversoirs d'orage et déconnexion de 4 sources du réseau d'assainissement à Cornil
- **Début des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration** disques biologiques du bourg de Cornil
- **Mise en séparatif des réseaux d'assainissement de Chamboulive** par la pose de 1 115 ml de réseaux EU et 900 ml de réseau EP. Réhabilitation par chemisage d'un collecteur unitaire de 390 ml de diamètre DN 500 et 600 mm. Renouvellement de 200 ml de réseau unitaire en PVC 315 mm
- **Lancement des opérations de terrassement** des deux bassins de la nouvelle station d'épuration par filtres plantés de roseaux de Chamboulive
- **Création d'un réseau EU** strict de collecte avenue Raymond Poincaré à Tulle. Suppression de 7 rejets directs par la pose de boîtes de branchements.
- **Continuité des travaux de réhabilitation** du réseau d'assainissement et déplacement du poste de refoulement de Gare de Corrèze à Corrèze
- **Passation de marché pour l'étude patrimoniale** et schéma directeur des systèmes d'assainissement de Saint-Hilaire-Peyroux et Le Chastang.
- **Poursuite de la maîtrise d'œuvre** pour les travaux de réhabilitation des réseaux du Bourg de Corrèze
- **Chemisage de 200m de réseau d'eaux usées** rue de la Brégeade à Seilhac
- **Mise en séparatif de 130m de réseaux d'assainissement** et mise en conformité de 8 branchements privés
- **Consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre** des travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration d'Eyrein

Zoom sur les travaux d'assainissement et d'eau potable sur la commune de Chamboulive

D'importants travaux sont menés sur les réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable de la commune de Chamboulive. L'opération doit durer plusieurs mois afin de répondre à de multiples objectifs : séparer les eaux pluviales des eaux usées, sécuriser les réseaux ou encore créer une nouvelle station d'épuration.

Les travaux de restructuration des réseaux d'assainissement collectif et d'eau potable menés conjointement par le service Assainissement collectif de Tulle agglo et par le SIAEP de Puy la Forêt ont démarré en avril.



Henri Jammot

Vice-président en charge du Cycle de l'eau et de l'Assainissement

Concrètement, en quoi consiste les travaux ?

Côté assainissement collectif, l'entreprise Miane et Vinatier est chargée de la mise en séparatifs des antennes de la Grand-Rue, des rues des Cordonniers, du Stade et des Puits avec la pose de 1370 mètres linéaires (ml) de réseaux d'eaux usées, la reprise de 98 branchements, la réhabilitation de plusieurs autres antennes avec la pose de 270 ml de canalisations PVC, 55 ml de béton, le chemisage de 390 ml, la reprise de l'étanchéité de 34 regards de visites, 3 branchements, la mise à niveau de 25 regards et pour finir, la pose de 2 600 ml de canalisations pour les eaux pluviales et la création d'une noue de 500 m2.

En parallèle de ces travaux, le réseau d'eau potable est renouvelé, sous la maîtrise d'œuvre du cabinet d'études Dejante, avec le remplacement dans le bourg des canalisations existantes en acier par des canalisations en PVC sur 1 140 ml et la reprise de 66 branchements particuliers. Ces importants travaux engendrent des perturbations notamment en matière de circulation des véhicules durant plusieurs mois.

"Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet d'investissement et de modernisation des réseaux mené par le service Assainissement de Tulle agglo pour tout le territoire. Ils répondent également à un des objectifs porté par le projet de territoire en matière d'environnement : préserver la ressource eau. Ce qui est exemplaire sur ce chantier, c'est notre capacité à coordonner les interventions, celle de l'agglo pour la partie assainissement et celle du Syndicat Puy la Forêt pour l'eau potable. Cette mutualisation répond à plusieurs logiques : technique, administrative, financière et surtout humaine. Les perturbations, certes importantes, sont uniques ; les coûts sont mutualisés donc minorés ; les investissements s'inscrivent dans un double objectif : modernisation du réseau d'AC et respect de la loi avec la mise en séparatif."

L'info en plus

EN PLUS DE LA RESTRUCTURATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET D'EAU POTABLE, UNE STATION D'ÉPURATION VA ÊTRE CONSTRUITE POUR REMPLACER L'ACTUELLE STATION DEVENUE OBSOLÈTE. CES TRAVAUX SERONT RÉALISÉS DANS UNE SECONDE PHASE, EN SEPTEMBRE PROCHAIN. LA NOUVELLE STATION SERA DE TYPE FILTRE PLANTÉ ROSEAUX (FPR), UN ÉQUIPEMENT MIEUX ADAPTÉ AUX CHARGES ORGANIQUES ET HYDRAULIQUES À TRAITER ET PLUS RESPECTUEUX DU MILIEU NATUREL.

Chiffres clés

249,5

heures de temps d'intervention hydrocurage hors Tulle

216,11

tonnes de déchets traités sur le réseau de Mulatet

136

attestations de zonage délivrées lors de transactions immobilières

118

contrôles de raccordement délivrés lors de transactions immobilières

Le chiffre

3 172 762 €

C'est le montant total HT de l'opération pour la partie assainissement.

Cette somme comprend notamment le coût des travaux du réseau (1 869 991 € HT) et la construction de la nouvelle station d'épuration (777 089 € HT).

Pour la partie alimentation en eau potable, le montant total de l'opération est de 347 629 € HT.

L'ensemble du programme bénéficie du concours financier de l'Agence de l'eau Adour-Garonne pour un montant de 1 214 316 € HT et du Conseil départemental de la Corrèze pour un montant de 215 937 € HT.



Les chiffres clés

13 099

contrats (AC) en service
dont 6 207 à Tulle et
6 892 hors Tulle

3 101

contrats (AC) mensualisés

6 309

contacts abonnés gérés par
la régie assainissement

29 339

factures générées

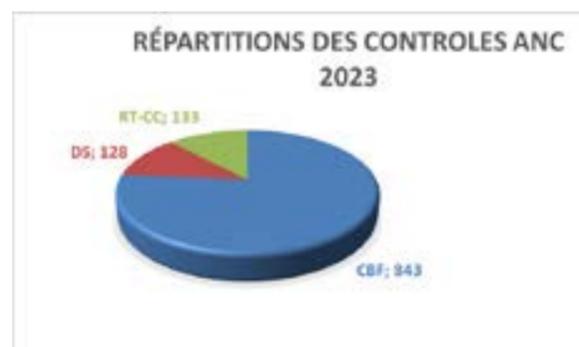
2 520 677 €

encaissés par la régie
assainissement (Ac et ANC)

152

demandes d'avis à la suite
de consultations urbanisme

■ ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF



TYPES D'INTERVENTION	2021	2022	2023
Contrôles de bon fonctionnement	340	557	843
Ventes	251	210	
DS	187	156	128
RT CC	112	119	133
TOTAL DES INTERVENTIONS	890	1067	1104

A noter que les campagnes de contrôle de bon fonctionnement ont démarré tardivement début mai. La réorganisation du secrétariat a permis aux agents SPANC de se libérer de nombreuses tâches administratives ce qui explique l'évolution positive de nombre de CBF réalisé.

Le maintien de cette organisation doit permettre le respect des fréquences de visite réglementaire : tous les 10 ans soit 1200 contrôles / an.

A noter que le taux de conformité des installations d'assainissement non-collectif n'a pas évolué durant ces dernières années, il est d'environ 44 %.

A la demande du syndicat des eaux du Maumont, dans le cadre de l'étude de vulnérabilité de la ressource d'Eau Grande, le SPANC a réalisé un contrôle des installations assainissement non-collectif n'ayant pas fait l'objet de visite depuis 2017. (148 installations concernées sur les communes de St Mexant et Favars)

La mise en place d'un logiciel métier est en cours de réalisation depuis la fin de l'année.

🔍 Zoom sur... la régie auditée

Mission effectuée par M. Jean-Jacques ABBELLA, Inspecteur principal auditeur à la DDFIP de la Corrèze.

Cet audit porte « un avis satisfaisant » sur le fonctionnement de la régie. Il a mis en exergue :

- « L'activité de la régie est soutenue et maîtrisée ».
- « Le chèque est le moyen de paiement privilégié par les usagers » et « le niveau d'impayés est très faible ».
- « Le nombre de contacts est en hausse ». « La messagerie et le téléphone sont les modes de communication privilégiés des usagers ».
- « Les pièces justificatives de recettes sont adressées régulièrement pour régularisation. Le suivi du compte DFT est réalisé quotidiennement. La régisseuse a créé des documents de suivi des encaissements (sachant qu'aucune comptabilité n'a été constatée au sein de la régie) ».
- « La facturation des redevances d'assainissement dépend pour partie de la communication des index de consommation par les 4 syndicats d'eau potable sur le territoire de l'agglo ».

Des éléments d'amélioration ont été corrigés en 2023 : création d'un état des virements, mise à jour de l'acte de création de la régie et respect des plafonds d'encaissement tandis que d'autres restent à effectuer :

- « L'acte de création de la régie ne précise pas quelles sont les dates limites de paiement, de relance, et de transfert au contentieux. Ces éléments devront y figurer ou à défaut apparaître sur le règlement de l'assainissement collectif ».
- « Des sommes sont en attente de remboursement depuis 2019 ». « Un courrier est adressé aux bénéficiaires de trop-perçus pour lesquels la régie ne dispose pas des références bancaires. A défaut de réponse, les fonds sont conservés. La régisseuse devra prendre l'attache du comptable pour apurement de ces sommes ».

GEMAPI CELLULE OPÉRATIONNELLE RIVIÈRES

Les réalisations 2023

■ LES ÉTUDES ET TRAVAUX

En complément des aménagements piscicoles réalisés lors de la renaturation de la Corrèze, l'AAPPMA de Tulle a proposé un projet de diversification piscicole en amont de Bourbacoup à Tulle. Tulle agglo associé à ce projet, a fourni 205 tonnes de blocs en enrochements pour la réalisation de ces travaux.

Afin de prévenir les désordres hydrauliques que pourrait générer une trop grande accumulation de bois dans les rivières, Tulle agglo a maintenu ses travaux d'enlèvement des encombres et arbres tombés sur la Corrèze ainsi que l'entretien de secteurs aménagés dans la traversée de Tulle.

Les sentiers d'interprétation de la vallée du Brezou ont également fait l'objet de passages réguliers pour l'entretien de la végétation et des ouvrages. Avec 10 ans de mise en service, un bilan de ces sentiers a été engagé pour rafraîchir les aménagements.

Les travaux sur les sectionaux de Chauzeix à Clergoux se sont poursuivis cette année par la pose de clôtures pour la mise en pâturage d'une partie de la zone humide. Des piézomètres

ont été installés sur la zone où aura lieu en 2024 le comblement des fossés drainants. Des relevés hebdomadaires des niveaux d'eau ont démarré en juin afin de pouvoir évaluer les effets des travaux de restauration hydraulique de la zone humide.

Tulle agglo continue de s'engager dans la restauration de zones humides et a candidaté en fin d'année au nouvel appel à projet « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine » de la Région. La restauration des parcelles des sectionaux des Chemineaux de la commune de St-Pardoux-la-Croisille sur le secteur de la Lande des Chaux a été retenue pour une réalisation sur 3 ans.

■ LES SUIVIS

Comme chaque année, le service a réalisé de juin à octobre le suivi des niveaux d'eau à l'étiage sur la Rondelle et le Maumont Blanc dans le cadre du réseau d'observations organisé par EPIDOR. Cette connaissance sur les petits cours d'eau complète le suivi régulier de la ressource en eau souterraine et sur les cours d'eau principaux du département assuré par les services de l'Etat et nourrit ainsi les réflexions préalables aux arrêtés « sécheresse » décidés en comité de la ressource.

Les perspectives

. Maintenir la coordination sur les bassins Vézère et Corrèze et valider un programme d'actions sur les milieux aquatiques pour les 5 prochaines années

. Mettre en œuvre le programme de restauration du bassin du Doustre

. Poursuivre la restauration de zones humides sur le secteur des Landes des Chaux

. Assurer la pérennité des sentiers d'interprétation de la vallée du Brezou

. Renforcer la coopération entre les services et les différents acteurs/partenaires pour la protection des milieux aquatiques et zones humides.



Les dernières prospections dans le cadre du suivi biologique suite à la renaturation de la Corrèze dans Tulle se sont terminées à l'hiver 2023, avec l'inventaire des oiseaux hivernants.

ANIMATION ET COMMUNICATION

L'Entente Vézère et Corrèze a trouvé nécessaire de développer des outils et des actions d'éducation à l'eau et aux milieux aquatiques, adaptés aux enjeux du territoire, à destination de différents publics. La création d'outils pédagogiques (vidéos, jeux, exposition...) et l'organisation d'un programme d'éducation lié aux milieux aquatiques auprès des scolaires ont été retenues dans l'appel à projet « Education à l'eau et aux milieux aquatiques et humides face au changement climatique » (Educ'eau) de l'Agence de l'eau Adour Garonne.



Zoom sur... Coopération intercommunale

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dépassent le territoire administratif des collectivités et se réfléchissent à l'échelle des bassins versants. Au 1^{er} janvier, Tulle agglo a adhéré au Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et Cère Aval et a ainsi transféré sa compétence GEMAPI pour le bassin de la Souvigne sur les communes de Lagarde-Marc-la-Tour, Pandrignes, Saint-Paul et Sainte-Fortunade. Côté Doustre, Tulle agglo et les communautés de communes Ventadour Egletons Monédières et Xaintrie Val Dordogne ont prolongé la convention d'Entente pour la mise en œuvre du programme pluriannuel de gestion des milieux aquatiques de ce bassin, déclaré d'intérêt général le 23 juin 2023. Dans ce cadre, XVD a recruté une chargée de mission rivières dont le poste est mutualisé avec Tulle agglo (40%) et VEM (10%) : Mathilde Mas.

Titulaire d'un master en écologie, Mathilde Mas a travaillé à la Maison de l'Eau et de la Pêche de la Corrèze et a exercé différents postes autour des cours d'eau corréziens. Employée par la Communauté de Communes Xaintrie Val Dordogne, son poste est financé à 50% par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et mutualisé avec deux autres intercommunalités : Ventadour Egletons Monédières et Tulle agglo, dans le cadre du nouveau Programme Pluriannuel de Gestion (PPG) des milieux aquatiques.

La compétence GEMAPI, transférée en 2018 aux intercommunalités, est encadrée par les lois MAPTAM et NOTRe. L'État et l'Agence de l'eau Adour-Garonne demandent à ce qu'il y ait une cohérence hydrographique, c'est-à-dire par bassin versant et non par limites administratives : le fonctionnement d'un cours d'eau dépendant de son espace naturel. La mutualisation du poste de Mathilde permet de répondre à ce schéma de cohérence par bassin versant.

La mission de Mathilde implique un volet terrain, avec des cartographies, des suivis piscicoles ou des étiages.

L'autre volet est administratif, avec la rédaction de délibérations ou encore de marchés publics. Cette embauche mutualisée implique 50 % de temps de travail avec la communauté de communes de Xaintrie Val Dordogne, 40 % avec la Cellule Opérationnelle Rivière (COR) de Tulle agglo et 10 % pour la coordination de l'ensemble des 3 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Mathilde a également la responsabilité de mettre en action les 9 enjeux définis dans le PPG par les élus de chaque collectivité :

- la protection et la restauration des milieux aquatiques (compétence GEMAPI),
- la gestion de la ressource quantitative de l'eau,
- la maîtrise de la qualité de l'eau,
- la gestion et la coordination de diminution de l'impact des usagers,
- la sensibilisation en milieu aquatique,
- l'adaptation aux changements climatiques,
- la préservation du patrimoine lié à l'eau,
- la structuration de la gouvernance
- la prévention des inondations.



03. BIEN VIVRE SUR LE TERRITOIRE DE L'AGGLO

FAVORISER UNE OFFRE DE LOGEMENT adaptée, de qualité et attractive

En inscrivant le territoire dans une démarche d'amélioration de l'habitat, Tulle agglo souhaite développer les politiques en faveur des ménages pour permettre une installation durable sur les communes de l'agglo en facilitant l'accès aux aides, à l'accompagnement et à l'offre disponible.

Le développement d'un habitat adapté au mode de vie contemporain est au cœur des préoccupations, tout particulièrement en suscitant la rénovation des logements anciens dans les centres-villes et centres-bourgs.

Afin de réduire sensiblement la consommation d'énergie dans les logements, Tulle agglo mobilisera des moyens significatifs pour la rénovation énergétique en renforçant le service public de la performance énergétique de l'habitat et en amplifiant ses aides à l'amélioration de l'habitat aux ménages modestes et très modestes.

Objectifs

Proposer un accompagnement pour une rénovation de qualité :

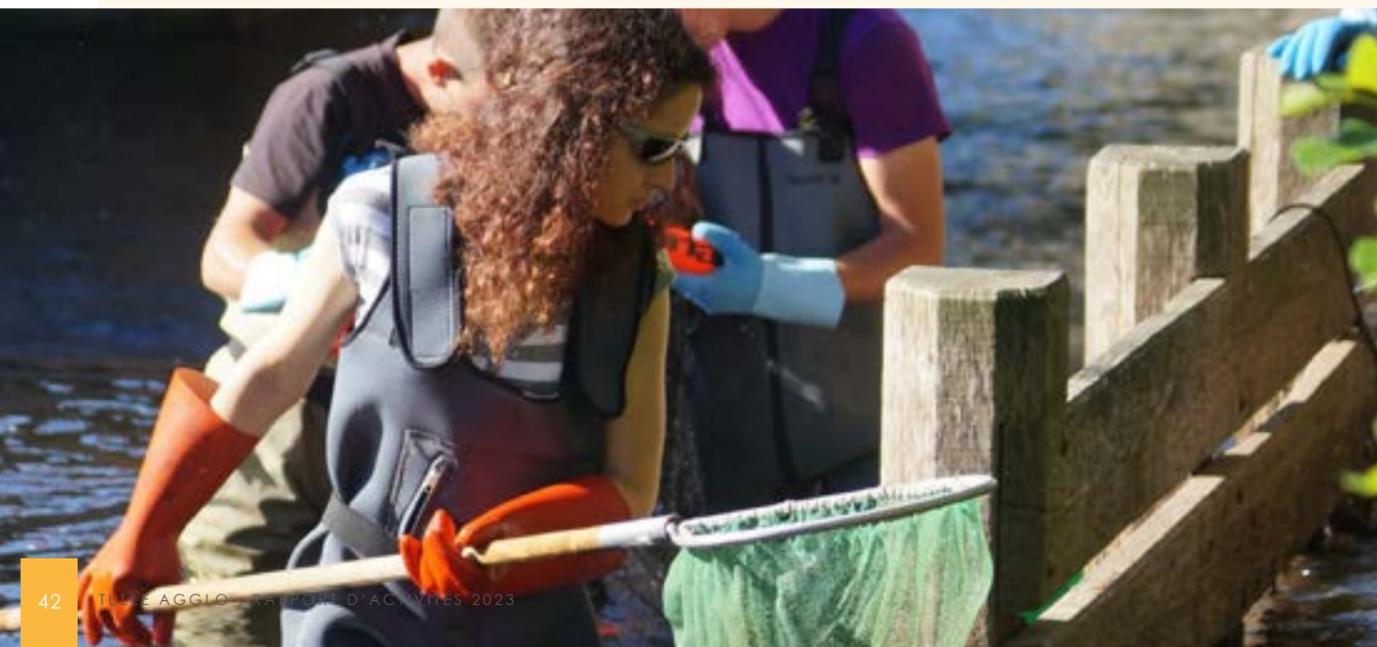
- Mise en œuvre des PLH, OPAH, OPAH RU, avec le développement d'une ingénierie nouvelle
- Programme pluriannuel d'accompagnement

Faciliter l'accès à l'information, à l'accompagnement et aux aides :

- Un lieu dédié : Maison de l'Habitat
- Mise en place d'une plateforme de rénovation énergétique

Les actions

- ▶ Ouverture de la Maison de l'Habitat (en juin 2022)
- ▶ Ingénierie dédiée au territoire pour l'OPAH (SELI, SOLIHA) et la plateforme de rénovation (CPIE)
- ▶ Un budget de plus de 3 500 K€ sur le mandat
- ▶ Ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage (en juillet 2022)



Chiffres clés

700

contacts en 2023 à la MH, dont 33% ville centre, 38% agglo et 32% hors agglo.

97

projets de rénovation accompagnés en 2023 dans le cadre de l'OPAH / OPAH-RU, dont :

261

logements diagnostiqués

2 298 168 €

de travaux financés dans le cadre de l'OPAH / OPAH-RU, réalisés à 56 % par des entreprises de l'agglo, et 94 % des entreprises corréziennes

5 000 €

d'aides pour les communes pour la réhabilitation de leurs logements communaux

10 000 €

de fonds commun logement

36 000 €

en faveur de POLYGONE pour la construction de 9 logements familiaux à Lagraulière et 24 logements à Tulle

444 457 €

d'octroi de garantie d'emprunt en faveur de NOALIS pour 27 logements

781 921 €

d'octroi de garantie d'emprunt en faveur de POLYGONE pour 15 logements

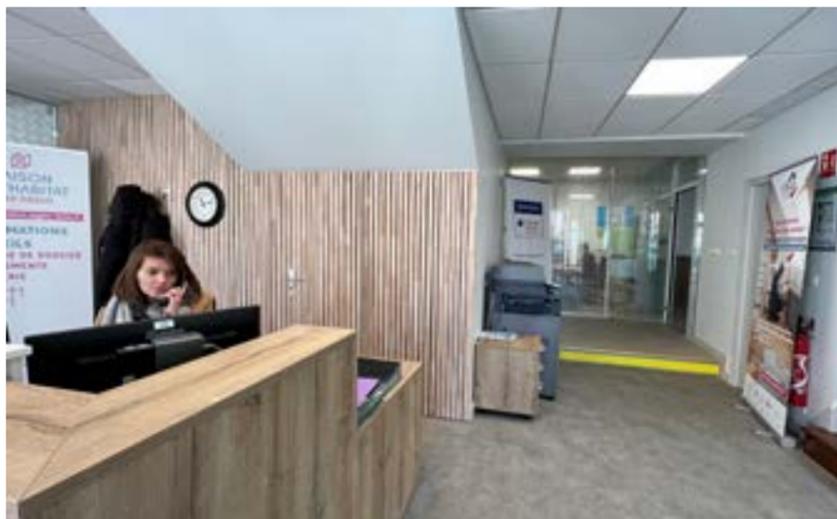
Les réalisations 2023

■ LA MAISON DE L'HABITAT.

Dans le cadre de sa politique Habitat traduite dans le Programme Local de l'Habitat (PLH), deux actions phares se sont poursuivies en 2023.

La Maison de l'Habitat - lieu central d'information pour toutes les questions liées au logement des habitants de l'agglomération a poursuivi son action auprès des usagers. Elle relaie les programmes d'aides à l'habitat dénommés Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH). Ainsi, se déclinent sur le territoire 1 OPAH de droit commun et 5 OPAH-RU sur des secteurs restreints des communes de Cornil, Corrèze, Laguenne-sur-Avalouze, Sainte-Fortunade et Tulle. Les opérateurs en charge de l'animation de ces programmes, sont présents à la Maison de l'Habitat. La Maison de l'Habitat accueille également les deux conseillers de l'espace Conseil France Rénov' - service public de conseil aux particuliers en matière de rénovation énergétique ou de projet de réhabilitation de l'habitat privé.

En 2023, la complémentarité des dispositifs (OPAH et France Rénov') a permis de répondre aux diverses demandes des propriétaires occupants ou bailleurs portant des projets sur le territoire de Tulle agglo.



■ L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE À TULLE.

L'aire d'accueil des gens du voyage de Coutausse a connu en 2023 une année pleine de fonctionnement et répond aux besoins des voyageurs. Sur cette année, 4 familles ont été accueillies pour des périodes inférieures à 3 mois.

Un livret d'accueil a été réalisé et mis à disposition des voyageurs : il permet de retrouver les éléments importants du fonctionnement de l'aire et les numéros utiles.

AGIR pour l'offre de santé

Le territoire est doté de nombreux atouts avec la présence d'un centre hospitalier, plusieurs maisons médicales et maisons de santé pluridisciplinaires, d'un contrat local de santé et de nombreuses actions locales. Mais la mobilisation doit rester forte autour de l'accueil de nouveaux professionnels de santé et le développement de la télémédecine.

La présence du centre hospitalier sur le territoire de Tulle agglo est un équipement qui contribue efficacement à l'attractivité du bassin de vie. Son accessibilité et sa politique de développement des soins doivent être accompagnés.

Enfin, la question de l'utilisation des équipements sportifs ne doit pas être oubliée car ils participent au bien être psychique et physique des habitants.

Objectifs

Mettre en œuvre un projet territorial de santé favorisant le maillage territorial

Renforcement du rôle et de la place de l'hôpital,

- Accessibilité à l'hôpital des personnels, patients et visiteurs notamment stationnement
- L'aider à baisser ses consommations énergétiques avec la biomasse

Favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé

- Répondre aux évolutions de la profession pour permettre les installations
- Mailler le territoire en lieux de pratique adaptés

Les actions

- ▶ **Création d'un fonds pour les étudiants** (projet de 6 000 €/an/étudiant)
- ▶ **Accompagnement des communes pour le salariat de médecins généraux** : 10 000 €/an pendant 3 ans
- ▶ **Développement de la télémédecine**
- ▶ **Accessibilité de l'hôpital via la construction d'un parking** 3 000 K€
- ▶ **Développement de sites sports santé**

L'année 2023

■ LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE TULLE ET SON AGGLOMÉRATION 2023-2027 a été validé par les élus communautaires le 12 décembre 2022.

■ LES MOMENTS FORTS DE 2023

- Signature en janvier 2023 du Contrat Local de Santé de Tulle et son agglo 2^{ème} génération avec un axe A sur le « Parcours de santé / attractivité médicale » piloté par Tulle agglo ;
- Lancement du dispositif de bourse pour les étudiants en médecine et en chirurgie dentaire en mars 2023 (10 contacts à ce jour dont 3 en chirurgie dentaire – France/Marseille + Portugal + Roumanie – sans suite et 7 inéligibles venant hors UE ou cursus non éligible) ;
- Participation de Tulle agglo au Forum Santé Territoires à Limoges le 16 mars 2023 sur le stand départemental (jeu concours, contacts pris...) ;
- Petite embellie sur le territoire concernant la démographie médicale à noter fin 2023 : 2 médecins généralistes se sont installés au Centre de Santé municipal de Tulle + 1 cardiologue à la MSP de Tulle + 2 médecins généralistes à Naves au 1^{er} janvier 2024 en remplacement du médecin partant à la retraite ;
- Préparation d'un nouveau partenariat avec Mutualia Alliance Santé pour la mutuelle intercommunale au 1^{er} janvier 2024 en lieu et place de ACTIOM



Les perspectives 2024

- Poursuivre l'animation du Contrat Local de Santé 2023-2027 en lien avec le CCAS de la Ville de Tulle sur 2024
- Organiser la participation de l'agglomération au prochain Forum santé territoires en mars 2024 aux côtés du Département de la Corrèze.



RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ du quotidien et imaginer celles de demain

Au regard de la topographie de l'agglomération et de sa place dans le système des grandes liaisons régionales et nationales, cette orientation doit être une préoccupation constante.

L'utilisation des transports en commun est une orientation marquée des politiques de mobilité de l'agglomération. La qualité des fréquences et la lisibilité des trajets sont les lignes forces de la stratégie de l'agglomération, dans un cadre budgétaire maîtrisé avec une part de financement du service par l'utilisateur et les recettes spécifiques des contribuables.

Sur le plan ferroviaire, l'amélioration de la desserte par le rail entre Tulle et Bordeaux, mais aussi en direction de Paris, doit renforcer l'accessibilité du territoire, gage d'une meilleure attractivité.

Les modes de déplacements dits « alternatifs » doivent devenir plus massifs sur l'agglomération et notamment en zone urbaine.

Pour finir, Tulle agglomération doit relever le défi des transports scolaires en mettant en œuvre un service de qualité répondant aux attentes des familles, en maillant efficacement le territoire avec l'aide des prestataires locaux, tout en faisant preuve d'une grande rigueur budgétaire.

Objectifs

Assurer un service des transports scolaires de proximité dans le respect des règles de gestion

Dans le cadre d'une maîtrise budgétaire, proposer un service de proximité aux familles en s'appuyant sur les acteurs locaux

Développer le réseau urbain pour répondre aux besoins de la population

Améliorer la mobilité douce sur le territoire

Les actions

▶ Reprise du transport scolaire = budget de 2 300 K€/an

▶ TUT : développer le service de bus et les modes doux

▶ Renforcer l'axe ferroviaire jusqu'à Bordeaux (étude)



Chiffres clés

186 182

voyages sur l'ensemble du réseau TUT agglomération (+3,90 % par rapport à 2022)

114 691 €

de recettes sur l'ensemble du réseau TUT agglomération (+ 4,63 % par rapport à 2022)



Zoom sur...

L'AIDE À L'ACHAT D'UN VAE RENOUVELÉE EN 2023

Face au succès rencontré par l'opération en 2021, l'aide à l'achat de vélos à assistance électrique (VAE) a été reconduite pour une deuxième année. L'objectif reste le même pour l'agglomération : mettre en avant les mobilités durables, inciter la population à ne plus utiliser la voiture pour effectuer de petits trajets en favorisant les transports moins polluants afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le dispositif s'adresse aux personnes majeures qui ont un domicile sur le territoire communautaire. En revanche, l'aide est soumise à un barème de ressources : la prise en charge pourra être de 100 €, 150 € ou bien 200 €. Et elle est utilisable auprès des 4 vélocistes : Spécialiste Vélos, Décathlon Essentiel, Intersport et Brival. L'enveloppe globale votée par les élus est de 10 000 €.

L'année 2023... en bref

LE MARCHÉ TUT AGGLO RENOUVELÉ

Le réseau urbain a été confié à la CFTA pour un marché de 6 ans. Un nouvel arrêt a été créé au CFA Bâtiment.

Le Transport à la demande a été confié à la CFTA pour l'urbain et à la société CHEZE pour le TAD agglomération.

LES AUTRES SERVICES DE TRANSPORTS DE TULLE AGGLO

La communauté d'agglomération gère aussi des transports périscolaires utilisés notamment pour l'apprentissage de la natation, la fête du sport et les spectacles d'art vivant au théâtre de l'Empreinte, scène nationale.

Le service de transport Handimobile mis en œuvre sur le département de la Corrèze. Depuis 2003, le Département de la Corrèze propose une centrale de réservation du transport des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et un service de transport à destination des Personnes à Mobilité Réduite, "Handimobile". Ce dispositif a été mis en commun avec Tulle agglomération qui prend à sa charge une partie du coût de fonctionnement de la centrale de réservation ainsi que le coût d'une partie des déplacements intra-agglomération sur le bassin de Tulle,

Coût de fonctionnement de la centrale de réservation : 19 485 €
Coût du service de transport à destination des PMR sur le ressort territorial de Tulle agglomération : 125 111 € Recettes liées : 8 352 €

CONVENTION A BICYCLETTE

Afin de développer les mobilités douces et encourager la pratique du vélo au quotidien, Tulle agglomération et l'association à Bicyclette ont travaillé en partenariat à la mise en œuvre d'un projet de location de vélos en 2019. A cela s'ajoute la mise en place de 8 à 10 stands itinérants de contrôle technique de vélos sur le territoire communautaire. Dans le cadre de ce projet, mais aussi de l'appui au fonctionnement du service de location, à Bicyclette a sollicité une aide financière auprès de la communauté d'agglomération afin de réaliser ces deux actions via la signature d'une convention partenariale. Le montant de cette aide a été fixé à 7 500 €

LES MATINÉES DE LA MOBILITÉ DOUCE

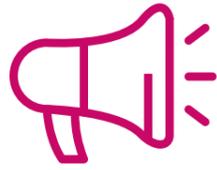
2 matinées organisées sur le marché du Trech en juillet et sur le marché de la gare en septembre pour faire la promotion des mobilités douces et des transports publics.

UN PREMIER SCHÉMA CYCLABLE

Paul Alexandre, stagiaire au service Transports et Mobilité au printemps 2023 a réalisé le premier schéma cyclable de la ville de Tulle. Ce travail a posé les bases d'un travail de fond à accomplir par notre collectivité et les communes de l'agglomération afin d'améliorer la circulation à vélo.

LE TUT AGGLO PASSE AU M-TICKETING AVEC MODALIS

Via l'application mobile Ticket Modalis, les titres de transport du Tut agglomération sont disponibles sur Smartphone en version dématérialisée. Comment fonctionne le M-ticketing concrètement ? Après avoir téléchargé l'application, il suffit de créer un compte puis, de sélectionner le réseau du Tut agglomération ainsi que le titre de transport que l'on souhaite acheter. Le paiement s'effectue via une carte bancaire. Enfin, il suffit de valider le ticket au moment de monter dans le bus en scannant le QR code reçu sur son smartphone. Mis en place en partenariat avec le syndicat mixte des transports Nouvelle-Aquitaine Mobilités auquel Tulle agglomération adhère (à hauteur de 13 000€/an), ce nouvel outil a pour objectif de simplifier la mobilité des usagers au niveau régional. Car en plus de proposer le calcul tarifaire et la recherche d'itinéraire, l'application propose également l'offre locale de transport public (TER, cars interurbains, réseaux urbains) ainsi que les nouvelles mobilités telles que le covoiturage ou bien le vélo.



Zoom sur... Première année pour les transports scolaires

La première rentrée scolaire du réseau SCOL'R a eu lieu en septembre 2023 pour le service Transports et Mobilité de Tulle agglo.

Ainsi l'agglo transporte plus de 1800 élèves vers leurs établissements, de la maternelle au lycée. Ce service est essentiel pour les familles et les enfants et compte plus de 80 lignes et 590 points d'arrêts qui maillent le territoire.

■ QUI EST CONCERNÉ PAR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE TULLE AGGLO ?

Les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de Tulle agglo. Leur domicile doit se trouver à plus de 1,5 km de leur établissement scolaire. Les inscriptions se font auprès du service Transports et Mobilité de Tulle agglo.

■ QUI N'EST PAS CONCERNÉ PAR LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE TULLE AGGLO ?

Cas n° 1 : les élèves domiciliés sur le territoire de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement (école primaire, collège ou lycée) situé hors de l'agglo.

Cas n° 2 : les élèves domiciliés hors du territoire de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement situé sur le territoire de Tulle agglo.

Dans les deux cas, les inscriptions aux transports scolaires se feront auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.



Sophie Eignard
chefe
du service

"Ma mission consiste à piloter et à mettre en œuvre la compétence Transports et Mobilité. Je travaille également à l'organisation et au suivi des transports scolaires, urbains, ruraux et des mobilités douces. J'accompagne les élus et j'assure les relations avec les partenaires."



Sandy Creuset
chefe adjointe
du service

"J'assure le suivi administratif et financier du service. J'organise et je veille au bon fonctionnement des transports scolaires (création d'arrêt, coordination des lignes, gestion des incidents...). J'assiste la cheffe de service dans ses missions et j'assure sa suppléance quand elle est absente."



**Sophie Faqureuil
et Florian Immeendorf**
agents gestionnaires des transports scolaires

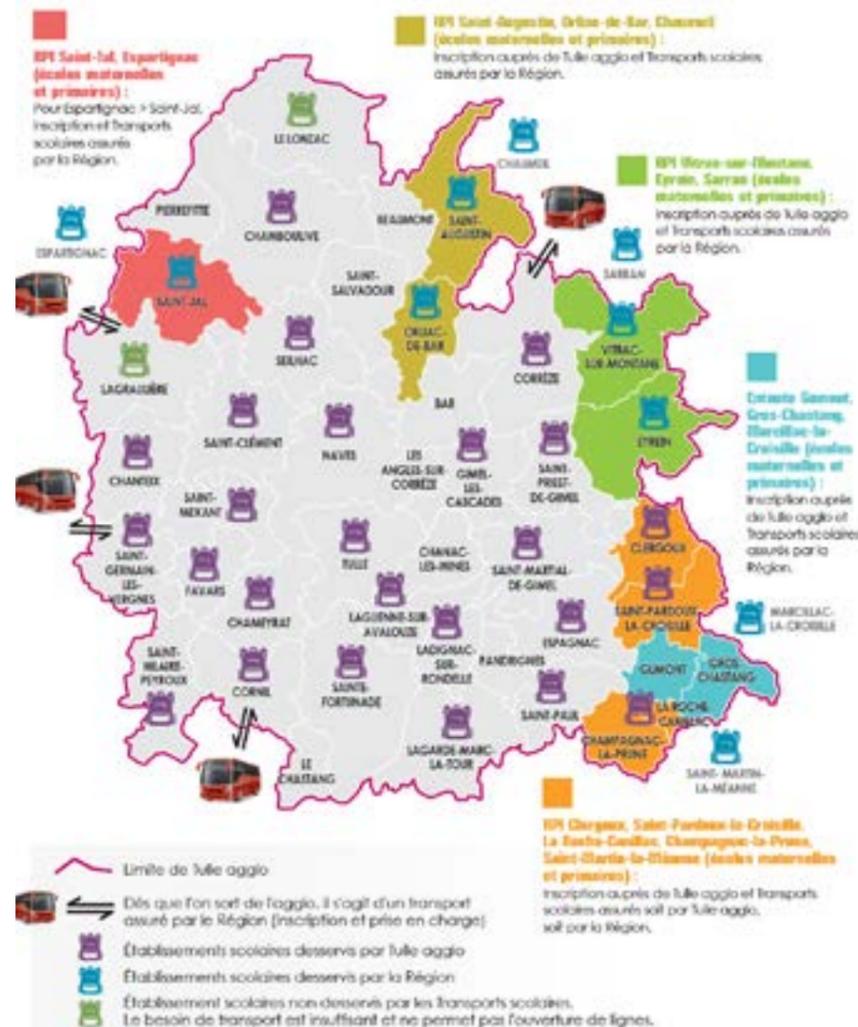
"Nous suivons les inscriptions scolaires et gérons le logiciel d'inscription en ligne. Nous éditons et transmettons les cartes de transports scolaires aux bénéficiaires. Aussi, nous assurons le suivi du fonctionnement des lignes. Enfin, nous accueillons et renseignons le public à la Maison de l'Habitat et de la Mobilité."



Daniel Ringenbach

Vice-président en charge des Transports et de la Mobilité

Les transports scolaires représentent un service au quotidien essentiel pour les familles. Plus de 2 000 élèves du territoire, du primaire au lycée, sont transportés chaque jour vers leur établissement scolaire. La dimension et la complexité de cette compétence constituent un véritable défi pour Tulle agglo. Le service Mobilité s'attache à garantir à chaque famille, quelle que soit sa situation, une solution de transport adaptée. La collaboration avec la Région Nouvelle-Aquitaine, qui reste compétente pour les enfants résidant hors agglo ou scolarisés en dehors du territoire, permet de garantir une continuité de service fluide et cohérente.



Le service Transports et Mobilité de Tulle agglo est installé au sein de la Maison de l'Habitat qui devient, par conséquent, la Maison de l'Habitat et de la Mobilité.

Maison de l'Habitat et de la Mobilité
2, rue François Bonnelye à Tulle
05 55 20 38 06 et 05 55 20 38 05 // transports@tulleagglo.fr



INSCRIRE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR la formation professionnelle et la place des jeunes dans le paysage urbain

Tulle Campus regroupe l'ensemble des formations universitaires dispensées sur le territoire de l'agglomération, que ce soit au campus, dans les centres de formation ou les lycées.

Tulle agglomération doit améliorer la lisibilité de son offre pour la rendre plus attrayante : l'objectif est ici d'accueillir davantage d'étudiants en offrant des perspectives d'études mais aussi d'emplois. Tulle agglomération souhaite pour cela créer un environnement idéal pour étudier et vivre sa vie étudiante sur l'agglomération.

Il convient également de préparer l'avenir du bassin d'emploi en renforçant si possible l'adéquation avec les besoins en ressources humaines des entreprises.

L'année 2023

■ BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU CAMPUS CONNECTÉ TULLE CORRÈZE

- 40 contacts pour 11 étudiants inscrits à l'ouverture en septembre 2022 (dont 5 inscrits en 2021), puis 10 en novembre (abandon d'1 adulte en activité professionnelle / Lic. Lettres) puis 11 en avril (1 alternante Office de Tourisme / Bachelor Marketing)
- Public majoritairement féminin (1 homme) : 5 néobacheliers, 3 en poursuite d'études supérieures et 3 adultes en reconversion professionnelle
- Formations diverses (Déco / Compta / Diététique / SAM / Naturopathie animalière / Histoire / Histoire de l'art / Psycho / Lettres / Marketing)
- 4 abandons / 1 échec : redoublement / 1 réorientation / 2 Diplômés / 3 en année supérieure
- 5 poursuivent au campus en 2023 / 2024

■ LES ACTIONS RÉALISÉES PAR LE CCTC

33 Animations sur l'année :

- Communication – partenariat = Faire connaître le campus connecté (médias, JPO, salons, rencontres partenaires)
- Convivialité – cohésion = créer du lien avec les étudiants (Regroupement, fêtes)
- Culture = Ouvrir les étudiants à d'autres horizons (Pôle Culture, théâtre)
- Pédagogie = Travail en groupe (gestion temps, préparation aux examens)
- Accueil de l'entreprise Polaris (2 ans) : 14 personnes

Accompagnement privilégié par le Carrefour des étudiants de Limoges

De nombreux partenariats à l'œuvre avec les lycées, CorTech, Réseau Canopé, Initio, la Mission Locale, Pôle Emploi qui vont se renforcer encore en 2023

Accueil de l'entreprise Terre de Couleurs (2 groupes de 6 personnes) au printemps

Accueil de la formation TISF sur 2023-2024 organisée par Polaris : 14 personnes formées sur place (formation par alternance)

■ LANCEMENT DE LA TROISIÈME ANNÉE DU CCTC

- 33 contacts pour 14 inscrits pour la rentrée 2023-2024
- 12 femmes / 2 hommes : 10 formations initiales dont 3 néobacheliers / 4 reconversions pro
- Formations diverses (Gestion / Déco / Sciences / Commerce (MCO) / Social (ESF-SP3S) / Diététique / DAEU A et B)

Objectifs

Rendre plus attractive l'offre de formation universitaire et professionnelle

Faciliter la vie étudiante et le logement

Confortement du campus et de son rayonnement

Les actions

▶ Créer de nouveaux espaces de formation et de vie 700 K€

▶ Créer de nouveaux logements dédiés aux étudiants avec le CROUS

▶ Installer la marque Tulle Campus

▶ Développer de nouvelles formations et créer de nouveaux plateaux techniques (500 K€)



Les perspectives 2024

• Attente des résultats de la labellisation de l'Université de Limoges au titre de l'AAP régional 2024 « Favoriser la réussite étudiante en Nouvelle Aquitaine » en juillet 2024

• Objectif d'accueillir au campus connecté des étudiants en médecine et pharmacie dès la rentrée universitaire sur 2025-2027 ;

• Espace de formation et de vie étudiante sur le campus : réflexion à mener sur l'aménagement des espaces ;

• Développement et communication autour du campus connecté et anticiper des pistes de pérennisation post 2026 : l'année 2024 sera l'année de bilan à mi-parcours avec la Banque des Territoires ;

• Dynamique partenariale autour du campus : Institutionnaliser le comité de site avec l'Université de Limoges et étudier la pertinence d'élaborer collectivement un schéma directeur de l'enseignement supérieur ;

• Restaurant du campus : Réflexion à mener avec les pôles ressources et technique pour la future exploitation du restaurant inter-entreprises et universitaire sur le campus ; le marché de services passé avec l'actuel prestataire, ELIOR, prendra fin au 31/08/2024.

■ CAMPUS PARTY TROISIÈME ÉDITION

Au rang des initiatives en faveur de la vie étudiante, Tulle agglomération a soutenu pour la troisième année consécutive l'organisation de la Tulle Campus Party aux Lendemaïns Qui Chantent le 21 septembre 2023.

Au programme, une soirée étudiante conviviale avec programmation musicale, buvette, bar. Une affluence de 250 personnes a été constatée sur la soirée avec une centaine de personnes ayant utilisé les navettes en bus mises à disposition par Tulle agglomération entre le quartier de la Gare et le quartier de l'Auzelou.

Il faut noter une bonne implication des étudiants bénévoles et un enthousiasme collectif pour reconduire cette soirée en 2024. Cette soirée, cofinancée par l'Université de Limoges (fonds CVEC), n'aurait pu avoir lieu sans la mobilisation des étudiants en partenariat et avec le soutien de Tulle agglomération, l'Université de Limoges, la Ville de Tulle, la société Elior et des Lendemaïns Qui Chantent.

■ VERS UN ESPACE DE VIE ÉTUDIANTE ET DE FORMATION

C'est à l'été 2022 que cette acquisition a été effective. L'idée était alors de rénover cet immeuble pour en faire notamment un lieu dédié à la vie et aux initiatives des étudiants sur le campus de Tulle. Ce local serait situé en rez-de-chaussée du bâtiment blanc en face de l'IUT. Dans les étages supérieurs sont envisagés des espaces pouvant être dédiés à des sessions de formation et/ou à un laboratoire de recherche universitaire.

Une enquête a été réalisée auprès des étudiants et personnels du campus de Tulle du 11 au 31/01/2023 pour identifier les besoins et souhaits d'aménagement du futur espace afin de connaître leurs besoins et coconstruire avec eux le projet. 73 personnes y ont répondu dont 82 % d'étudiants, apprentis, apprenants et 18 % de personnels de formation et administratifs.

Leur besoin est clair : un lieu polyvalent permettant rencontres, partage, sport et travail dans l'esprit « tiers-lieu ».

La fin de l'année 2023 a été marquée par de gros travaux de nettoyage sur la zone confiés à l'entreprise tulliste FORET afin de remettre en état les espaces verts de la parcelle et faciliter les futurs aménagements.

L'année 2024 devrait permettre d'étudier plus finement les aménagements à envisager sur ce bâtiment considérant les multiples demandes en termes de foncier sur la zone.

■ LANCEMENT D'UN PARTENARIAT AVEC LE CHU DE LIMOGES DANS LE CADRE DE L'APPEL À PROJETS (AAP) RÉGIONAL 2024 « FAVORISER LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE EN NOUVELLE AQUITAINE »

Le 8 décembre 2023, Tulle agglomération s'est engagée à soutenir la candidature de l'Université de Limoges à l'appel à projets régional 2024 « Favoriser la réussite étudiante en Nouvelle Aquitaine ».

Le projet, intitulé « MAESTRO-Santé : Maillage de l'Enseignement Supérieur du Territoire en Réseau Opérationnel pour la Santé », permettra d'accueillir physiquement au sein des locaux du Campus connecté Tulle Corrèze des étudiants en médecine (2^{ème} et 3^{ème} cycles) et des étudiants en pharmacie qui, dans le cadre de leur cursus en plus des stages en milieu hospitalier ou officines, doivent suivre des heures de formations, possiblement accessibles en distanciel.

Une réflexion sera aussi menée pour permettre d'accueillir les personnels du centre hospitalier de Tulle devant se former pour devenir maîtres de stage de ces étudiants ou encore pour permettre la tenue, sur Tulle, d'une partie des cours théoriques du DEUST Préparateur Technicien en Pharmacie dispensé actuellement par le CFA de Limoges en lien avec la Faculté de Pharmacie de Limoges.

Deux enjeux fondamentaux : l'accueil de nouveaux professionnels de santé pour améliorer l'accès aux soins de sa population d'une part et le développement et la pérennisation de son Campus connecté d'autre part.

Travailler ainsi en partenariat avec l'Université de Limoges renforcera le maillage territorial de l'enseignement supérieur unanimement souhaité par l'Université de Limoges, le Centre Hospitalier Tulle Coeur de Corrèze et les élus locaux.

Les étudiants ont en effet plus d'appétence pour rester ou revenir sur un territoire dont ils ont découvert les atouts et la qualité de vie lors d'une formation ou d'un stage.

Ce projet permettra un accès facilité à l'enseignement supérieur en proximité pour ces étudiants qui d'habitude reviennent sur Limoges.

Les résultats de la labellisation seront communiqués par la Région Nouvelle Aquitaine en juillet 2024.

AMÉNAGER harmonieusement le territoire

Tulle agglomération bénéficie d'un centre urbain doté de nombreux équipements d'une ville préfecture. De plus l'agglomération est composée d'un grand nombre de communes à dominante rurale au cadre de vie préservé avec un maillage de bourgs attractifs. Le tout forme un ensemble de lieux de vie, favorisant les liens humains et sociaux, proposant des activités diverses (associatives, sportives, loisirs, travail en réseau).

Cet équilibre de développement attire sur le territoire de nouveaux habitants soucieux de trouver de l'activité mais aussi un cadre de vie de qualité, comprenant une offre de services adaptée à leurs besoins. L'un des enjeux pour l'avenir est de permettre à chaque habitant de bénéficier d'un cadre de vie de qualité avec une équité dans l'accès aux équipements et infrastructures.

Les mutations et la résolution des problématiques auxquelles sont confrontés les centres villes, centres bourgs du territoire se trouvent à la croisée des champs d'intervention des communes et de l'agglomération (SCoT, PLH, économie, mobilité ...).

L'élaboration d'une opération de revitalisation du territoire intégrant notamment les communes les plus rurales visera à conforter les centralités tout en assurant leur complémentarité au sein d'une armature urbaine redéfinie dans le cadre de la révision du SCoT.

Objectifs

Coopérer pour un meilleur aménagement :

- Mise en œuvre du SCoT et mise en œuvre de la dématérialisation ADS
- Affirmer le rôle de centralité de Tulle et des bourgs structurants
- Conforter le cadre de vie des communes rurales

Les actions

- ▶ Maintien du soutien aux équipements supra communaux 100 K€/an
- ▶ Création d'un fonds de ruralité entre 100 et 200 K€/an en fonction des projets
- ▶ Mise en œuvre du SCoT

Les perspectives 2024

. Mener une réflexion autour de la création d'une cellule « Politiques contractuelles et appui aux territoires »

. Réorganisation des missions « suivi et animation des contractualisations » et « fonds de concours agglo ».

■ LE SCOT

L'année 2023 a vu se poursuivre les travaux sur le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) avec les temps forts suivants :

- Des Sessions d'ateliers avec les services (Pôle éco, Mobilité, ...) en juin 2023
- Une Conférence des Maires avec une présentation sur la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN),
- Deux groupes de suivi du SCoT en octobre et novembre consacrés au Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCoT,
- Une réunion des Personnes Publiques Associées en novembre 2023 pour présenter le diagnostic et le squelette du PAS,
- Des sessions d'ateliers avec les communes de l'armature urbaine en novembre 2023 pour finaliser le PAS.

Les travaux de révision du SCoT ont été marqués en 2023 par de nouvelles évolutions réglementaires qui vise à renforcer l'accompagnement des élus locaux dans la mise en œuvre de la lutte contre l'artificialisation des sols et à répondre aux difficultés de mise en œuvre du ZAN sur le terrain. Également, elle aura été marquée par la reprise, au dernier trimestre, des travaux de modification du document supérieur : le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDET).

■ FONDS DE CONCOURS DES ESC

Depuis sa mise en œuvre en juillet 2015, Tulle agglomération a accordé dans ce cadre 625 534 € de subventions à 52 projets

communaux sur 2015-2023 pour un coût d'opération total de 8 556 438 €.

En juillet 2023, le conseil communautaire a ainsi validé l'accompagnement de 7 nouveaux projets à hauteur de 101 568 €, consommant l'intégralité de l'enveloppe budgétée sur l'exercice en cours.

■ FONDS DE RURALITÉ

Ce fonds permet de soutenir les communes de moins de 1 000 habitants dans leurs projets d'investissement, lesquels peuvent également prétendre à une bonification de l'aide si leur projet est déjà éligible au dispositif des ESC. Cette aide directe permet de les accompagner dans leurs projets d'investissement en faveur du cadre de vie offert aux habitants mais également pour la diversification des services. Une enveloppe annuelle fermée de 100 000 € est mobilisée.

Pour la 2^{ème} année de programmation, 7 projets ont été accompagnés pour un montant total de 57 650 € pour un coût d'opération total de 488 867 €.

■ INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

Le service ADS a été créé pour le compte des communes peu à peu non couvertes par les services de l'Etat. Ce service est gratuit pour les 26 communes bénéficiaires (14 PLU et 12 Cartes Communales).

Les chiffres 2023 :

- 960 Cua
- 193 Cub
- 639 DP
- 244 PC
- 12 PD
- 8 PA

Total : 2056 actes instruits par l'ADS



S'INSCRIRE DANS un partenariat territorial élargi

■ LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER

Le programme LEADER est un dispositif initié par l'Union Européenne. Il a permis au territoire du Groupe d'Actions Locales (GAL) du Pays de Tulle Vézère Monédières, regroupant les communautés de communes de Vézère Monédières Millesources, du Pays d'Uzerche et l'Agglomération de Tulle, de mobiliser 3 973 511€ de fonds européens durant la période 2014-2023.

En 2023, 32 opérations ont été engagées pour un montant total programmé de 1 010 933,46 de subvention LEADER.

Au final, 522 680,45 € ont été versés aux différents porteurs de projets.

En cette période de clôture, les versements de subventions s'accroissent et de nombreux projets bénéficient de l'aide européenne.

■ LE GROUPE D' ACTIONS LACOLES BBTA

2023 a également été une année charnière entre deux programmations de fonds européens. Ainsi, le territoire de projet regroupant les agglomérations du Bassin de Brive et de Tulle (Groupe d'Actions Locales BBTA) a été retenu à l'appel à projet lancé par la Région Nouvelle-Aquitaine. Une dotation de 4 564 387€ a été attribuée au territoire pour mettre en œuvre le volet territorial des fonds européens sur la période 2021-2027.

Des fiches-actions ont été élaborées et la convention de mise en œuvre du programme a été travaillée avec la Région Nouvelle-Aquitaine afin de permettre un lancement officiel de la programmation début 2024.

Ainsi, le nouveau Groupe d'Actions Locales du Bassin de Brive et de Tulle Agglomération (BBTA) sera installé en 2024 et les premiers projets pourront être examinés.

En chiffres

EN 2023

32 projets programmés

1 010 993 € de subventions européennes accordées

522 690 € de subventions payées

100 000 € supplémentaires accordés au territoire

DEPUIS 2014

188 projets financés

3 849 320 € de subventions européennes accordées

DISPOSER D'INFRASTRUCTURES structurantes : voirie communautaire

Les infrastructures routières constituent un axe majeur d'intervention des collectivités sur le territoire.

Le maintien de la sécurité et de la qualité de la voirie est un souci constant de Tulle agglo et des communes qui lui en ont transféré la compétence. L'intervention en matière de voirie s'inscrit dans le programme d'investissement pluriannuel de l'agglo.

La mise en œuvre d'un schéma de la voirie dont les modalités restent à définir peut s'avérer pertinente. Les axes principaux y feront l'objet d'une attention particulière, tant pour fluidifier les circulations que pour valoriser les entrées de l'agglomération.

Les réalisations 2023

INVESTISSEMENT

- Réalisation de 55 chantiers sur 33 communes pour environ 31 kms.
- Montant total investi sur les voies communales d'intérêt communautaire hors ouvrages d'art et eaux pluviales : 1 730 000 €.

BUREAU D'ÉTUDES SIA

14 aménagements voirie et eaux pluviales pour l'agglo et les communes dont

- Seilhac : Rue de la Bregeade
- Tulle : Aménagement du rond-point Dr Valette
- Gimel les Cascades : Aménagement du Parking
- Cornil : Rectification du réseau d'eaux pluviales

GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Instruction de 249 autorisations de voiries.

AVIS SUR CU / DP / PD / PC

32 avis voirie notifiés au service urbanisme

ZOOM CHANTIERS



Rue Pierre Mathevet au Lonzac

Objectifs

Disposer d'un réseau routier performant et un entretien efficient

Repenser les règles de gestion de la voirie et harmoniser le fonctionnement

Les actions

- ▶ Réaliser un schéma pluriannuel d'investissement de la voirie communautaire en lien avec les concessionnaires de réseaux
- ▶ Optimiser la politique d'entretien routier
- ▶ Définir la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Les chiffres clés

31 km

de voies communautaires rénovées en 2023

55

chantiers voirie ont été menés sur l'ensemble du territoire communautaire

2 601 891 €

c'est le montant alloué au chantiers voirie en investissement en 2023 (y compris les EU)

Nombre de chantiers par commune

- Bar : 1
- Beaumont : 1
- Chamboulive : 2
- Champagnac la Prune : 1
- Chanac les Mines : 1
- Chameyrat : 1
- Clergoux : 1
- Cornil : 1
- Corrèze : 1
- Espagnac : 1
- Eyrein : 1
- Favars : 1
- Gimel les Cascades : 1
- Gros Chastang : 1
- Ladignac : 1
- Lagarde Marc la Tour : 3
- Lagraulière : 1
- Le Chastang : 1
- Le Lonzac : 3
- Naves : 1
- Orliac de Bar : 1
- Pandrignes : 1
- St Clément : 2
- St Germain les Vergnes : 1
- St Hilaire Peyroux : 1
- St Jal : 2
- St Martial de Gimel : 1
- St Mexant : 1
- St Pardoux : 1
- St Priest de Gimel : 1
- St Salvadour : 1
- Ste Fortunade : 3
- Seilhac : 4
- Tulle : 6



Réfection de la première partie de la rue du Dr Valette à Tulle



Pêche électrique avant les travaux du pont, route de Courbeix à Chamboulive



Pont, route de Courbeix à Chamboulive



Réfection des passages Simone de Beauvoir, quartier de Virevialle à Tulle

PROPOSER UNE OFFRE DE SERVICES répondant aux attentes des familles

Les compétences de l'agglomération en matière de services à la population sont de plus en plus mobilisées en réponse aux besoins des habitants à tous les âges de leur vie. Cela vise à encourager le vivre ensemble en évitant au maximum le repli sur soi. Les services aux familles contribuent au maintien du lien social, à l'épanouissement du bien être individuel et collectif. Le renforcement de ces services aux familles doit permettre de répondre aux attentes.

Objectifs

- Conforter les services petite enfance pour une meilleure adéquation avec la demande
- Faire rayonner la culture et le sport via les équipements communautaires : le centre aqua et la médiathèque
- Accompagner le développement d'une offre sportive de proximité

Les actions

- Refonte du schéma de la petite enfance => vers plus de proximité et de diversité d'offre
- Travaux de rénovation du centre aqua (3 000 K€)
- Développement des sites sportifs en complément des city stades
- Création d'un événement sportif agglomération
- Rencontres culturelles de la médiathèque & refonte du projet d'établissement avec la volonté de renforcer le réseau de lecture publique

PÔLE PETITE ENFANCE

Les réalisations 2023

PROJET DE TERRITOIRE PETITE ENFANCE

En 2023, le conseil communautaire a validé le projet de territoire petite enfance de Tulle agglomération. Un diagnostic petite enfance du territoire a été réalisé qui a mis en lumière :

- Une diminution importante de l'offre d'accueil individuel en corrélation avec la réduction de la population d'assistantes maternelles et parallèlement un fort attrait des assistantes maternelles pour exercer en Maison d'Assistant Maternel (MAM)
- Un fort engouement des familles pour les petites structures collectives de proximité type micro-crèche
- Absence d'un lieu d'accueil parents /enfants sur le territoire

Ces constats ont permis de déterminer les axes de développement du projet de territoire :

- L'adaptation aux évolutions des besoins des familles
- La pérennisation de l'existant
- Renforcement de l'attractivité du territoire
- La diversité de l'offre d'accueil
- Un maillage plus équitable

Déclinaison des actions du nouveau projet de territoire petite enfance :

- Un renforcement des places proposées par les assistantes maternelles indépendantes via l'accompagnement des projets de MAM
- L'engagement de l'agglomération dans la création d'une 3^{ème} micro-crèche à Naves.
- Création d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) sur Tulle porté par l'UDAF.

Chiffres clés

133
places d'accueil
au PPE (Pôle Petite Enfance)

257
enfants accueillis

120
assistant(e)s
maternel(le)s indépendantes sur le
territoire pour 438 places d'accueil

MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME DU PPE

En 2023 l'organigramme de direction du pôle petite enfance a été repensé afin d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'organisation.



Zoom sur... L'atelier Snoezelen

En 2023 la Maison des enfants s'est dotée d'un atelier Snoezelen. C'est un espace dédié aux stimulations sensorielles où l'enfant peut explorer de manière ludique et sécurisante.

Tout est propice à la découverte et au jeu calme, au plaisir des yeux et des oreilles. Il s'agit d'offrir à l'enfant un refuge « en dehors du temps ». En effet, cette approche snoezelen est de plus en plus utilisée dans les crèches pour ses bienfaits sur les enfants et les professionnels. Elle apporte une sécurité au sein d'un petit groupe d'enfants, elle favorise la détente, une exploration sensorielle et des échanges apaisants entre enfants et avec les adultes.

Pour cela nous mettons à disposition une colonne à bulles, une table d'activité lumineuse, des veilleuses, de la musique douce...

On propose des jeux de lumière pour un effet captivant et apaisant. On observe, manipule et verbalise les émotions de l'enfant.

Toucher, bouger l'élément, faire différemment et recommencer sont autant de possibilités pour développer l'éveil et l'imaginaire.

Afin que cet espace et ces moments restent une invitation à un temps de partage et de qualité, nous nous engageons à utiliser et proposer cet espace aux différents services du pôle petite enfance, comme la crèche familiale et les micros-crèches de Seilhac et St-Germain.

CENTRE AQUA

Les réalisations 2023

PROJET DE RÉHABILITATION

Conduite de la phase finale de l'étude de faisabilité (dernière tranche) :

- Programme détaillé fonctionnel technique et financier / Cabinet AMsport Conseil
- 1^{ères} Demandes de subventions (Etat, Région, Département)
- Lancement du marché de maîtrise d'œuvre : CAO du 25/09/2023
- Groupement retenu : Antonio Rico Architecte/Bordeaux
- & INTECH BET ingénierie structures et fluides spécialisés en constructions métalliques, génies élec et thermiques /Limoges-Dordogne
- & Le Phonographe BET acoustique et sonorisation/Perpezac-le-Blanc/Bordeaux

Zoom sur...

Premier projet labellisé fonds vert en 2023

Structurellement coûteuse et énergivore, la piscine publique est pourtant un équipement indispensable, particulièrement pour les territoires ruraux. Attractivité territoriale, lieu de vie des clubs sportifs, programmes sport santé et bien-être, apprentissage de la natation... Sur ce dernier volet, Tulle agglomération finance depuis 2003 les cours de natation scolaire pour tous les écoliers (de la grande section au CM2) du territoire.

A l'heure où la préservation de la « ressource eau », la pratique des loisirs à fort impact environnemental et les nécessaires besoins de réduction des coûts liés à l'énergie (tant sur le volet économique qu'écologique) questionnent nos modes de consommation, la rénovation du centre aqua est un marqueur clé pour le territoire. Action phare du projet de territoire 2020-2026, elle permet de prouver, par l'exemple, le rôle moteur des collectivités publiques en matière d'ambition écologique sur des équipements structurants : récupération des eaux usées, production photovoltaïque, chaudière bois, éclairage LED, récupération des chaleurs sur le process...

Ce projet doit ainsi permettre une baisse significative des consommations eaux et fluides (électricité et gaz) via l'ajustement en temps réel en fonction de la fréquentation, un meilleur confort des usagers à travers la restructuration des espaces et répondre aux obligations réglementaires de mises aux normes et baisse des consommations énergétiques imposées aux bâtiments de + de 1000m² (réduction des consommations d'énergie de 40% d'ici 2030, et 60% d'ici 2050) ; le centre aqua représentant 2 061 m² sur 3 niveaux.

« Le centre aqua, réalisé initialement par la Ville de Tulle en 2003 a été transféré à la communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017 en raison de son rayonnement, plus de la moitié des usagers étant extérieurs à la ville. Doté d'un bassin de 25m avec 5 lignes d'eau, bénéficiant de bassins extérieurs, cet équipement est géré en régie par Tulle agglomération, avec un effectif d'environ 15 agents.

Le projet déposé au titre du fonds vert vise à intégrer une démarche globale d'économie d'énergie et de réduction de l'empreinte intercommunale au travers une mise aux normes techniques et fonctionnelles (surcoût gaz et électricité estimé à 550 000 euros en 2023). Le coût des travaux nécessite l'obtention d'aides à caractère exceptionnel dont le fonds vert en est l'exemple. »

Michel BREUILH
Président de Tulle agglomération



Le projet en 4 chiffres

3,5 M€
le montant du projet

500 000 €
de fonds vert

5 000 m³
d'eau économisée par an après
rénovation

1 880 000 kWh
économisés par an après la
rénovation

Fréquentation

En hausse sur janvier puis de septembre à décembre 2023, comparé à 2022

La fréquentation annuelle reste pour autant stable, voire légèrement inférieure à 2022.

Total entrées payantes

2023	64 193
2022	64 412
2021	35 710

Fermeture technique

16 déc. au 2 janv.

Vidange de l'ensemble des filières ludique et sportive

Inventaire des équipements

Désincrustation/Traitement des sols

Formations des personnels

Soldes congés 2023

Chiffres clés

15
agents composent l'équipe du centre aqua dont 7 agents d'accueil, de caisse et d'entretien et 8 MNS

17
saisonniers ont été recrutés pour la période estivale dont 6 pour l'accueil et l'entretien et 11 BNSSA

271 092 €
de recettes en 2023

REDYNAMISATION DU PROGRAMME ET DES ACTIVITÉS & RECONQUÊTE DES PUBLICS

Maintien des nouveautés 2022

Mise en œuvre d'une activité escape game sur les vacances scolaires

Réalisation d'une campagne de communication / affichage sur tout le territoire (abris bus)

Organisation des 20 ans de l'établissement = journée festive :



POURSUITE DU DISPOSITIF CLASSE BLEUE

En partenariat avec l'Education nationale soit 8 séances sur 2 semaines du lundi au vendredi : 3 150 scolaires accueillis de la grande section au lycée.

LA SAISON ESTIVALE

Ouverture des bassins extérieurs le 29 mai après travaux carrelages bassins extérieurs et terrasse

Ouverture de 10h30 à 20h30 du 8/07 au 03/09

4 stages d'apprentissages + 4 stages de perfectionnement

Recrutement de 7 saisonniers accueil/entretien sur juillet/août + 11 BNSSA de juin à septembre

MAIS AUSSI

Reconduction des partenariats avec la médiathèque intercommunale Eric Rohmer, la Ligue contre le cancer

4 clubs sportifs aquatiques accueillis sur différents créneaux, mais aussi le SDIS, l'école de gendarmerie de Tulle et le 126^{ème} RI de Brive pour des entraînements hebdomadaires et/ou ponctuels

Formations annuelles et épreuves départementales du BNSSA : 21 et 22/04.



Les perspectives 2024



- Mise en œuvre du projet de réhabilitation du centre aqua
- Finalisation des demandes de subventions
- Définition d'un plan de formation et de mobilisation du personnel durant la fermeture.



JEUNESSE

Dans le cadre du projet éducatif communautaire, le service jeunesse a défini un programme d'actions partenariales annuel en faveur des jeunes et des acteurs jeunesse sur le territoire, notamment :

- ▶ Accompagner les ALSH du territoire
- ▶ Mettre en œuvre le dispositif périscolaire communautaire

Les réalisations 2023

PROGRAMME DE SUBVENTIONS ALSH

124 431 € d'aides directes auprès des 7 ALSH (fermeture en cours d'année de l'ALSH AILBM)

- 109 130 € pour 21 826 journées/enfants déclarées (- 181 par rapport à 2022)
- 700 € de subvention séjour (1 séjour mutualisé ALSH de Chanteix et AILBM en février 23)
- 12 751 € de subvention expertise comptable pour les 3 ALSH associatifs
- 1 850 € pour l'organisation de transports les mercredis midis vers les ALSH du territoire

CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC VOILCO ASTER

2 animations de 2^{1/2} journées au choix au sein des ALSH volontaires pour les 3 / 12 ans.

PARTICIPATION AU LIVRODROME

3 seulement mobilisatrices du programme agglo (Chameyrat, Saint-Priest et Saint-Clément).

RELANCE PROJET INTER-ALSH SUR LE THÈME DE LA MUSIQUE

Contacts pris avec DLQC et JMF pour les vacances de printemps 2024

Objectifs :

- Rassembler de nouveau les A.L.S.H du territoire
- Créer du lien entre les enfants en vue de l'étape collège
- Mobiliser différents partenaires locaux / jeunesse.

Les perspectives 2024

Mise en œuvre des fiches action CTG (Convention Territoriale Globale) / Jeunesse :

- Favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap dans les ALSH
- Valoriser le métier d'animateur en tension.



Zoom sur...

LE LIVRODROME

Cette manifestation culturelle organisée le 4 juillet à Tulle, vise à développer le goût de la lecture auprès du jeune public : **800 pré-adolescents et jeunes adultes y ont participé.**

Les collèges et lycées des communes d'Égletons, Meymac, Merlines et Uzerche ont été invités. Financement par Tulle agglo via le budget de fonctionnement de son service de lecture publique, la DRAC et le CNL.



Cette manifestation a été un succès, attirant un public diversifié et valorisant nos actions culturelles, services de lecture et partenaires culturels du territoire. L'événement a soutenu l'économie locale en distribuant 500 chèques livres (6 000 €) aux libraires de Tulle. Un large plan de communication a mobilisé tous les médias locaux, départementaux et régionaux pour valoriser cette action.



LECTURE PUBLIQUE / CULTURE

L'année 2023

- Les élus choisissent un nouveau nom pour le réseau de lecture publique de Tulle agglo : **"Culture en Territoire"**.
- Attribution des MIC pour 29 projets culturels, avec un subventionnement total de 77 350 €.
- Modification du règlement de l'auditorium de la MIER pour favoriser l'accès aux associations culturelles et aux communes du territoire.
- **"Territoire en concerts"** : 8 concerts dans les communes, dont un dans le cadre de l'Agglomérée, en partenariat avec le CRD
- Dispositif **"Spectacle Vivant, 1^{er} Acte"** : partenariat L'Empreinte et l'Éducation nationale, avec un budget de 35 000 €.
- Délibération sur les nouveaux horaires d'ouverture de la MIER : ajout d'ouvertures méridiennes et modulation des fermetures pour atteindre 34h / semaine.
- Nouveaux horaires d'été pour inclure des ouvertures aux moments de moindre chaleur afin de protéger les publics sensibles.
- Programmation bimestrielle des médiations culturelles intégrant tous les domaines culturels.
- Désinfection de 100 livres anciens contaminés et dépoussiérage des deux magasins et des 20 000 livres de notre collection.
- Participation aux **"Nuits de la lecture"** du Ministère de la Culture.
- Restructuration interne du service avec une action continue d'organisation

Les perspectives 2024

- Refonte de l'organigramme de la MIER
- Mise en œuvre d'un contrat territoire lecture (CTL) avec la DRAC : création d'un comité de pilotage élargi incluant techniciens, élus, partenaires et libraires. Ce contrat, d'une durée de 3 ans, vise à garantir la mutabilité de ce service public et à développer les compétences des agents, aboutissant à un projet de service (PCSES).
- Changement du logiciel métier et du portail numérique du réseau de lecture publique "Culture en Territoire".
- Intégration informatique de la bibliothèque de La Roche-Canillac, portant le réseau à 16 bibliothèques.
- Mise en œuvre d'un plan de signalement des collections patrimoniales et rétro conversion des catalogues pour communication à la BNF.
- Réduction de l'impact écologique des activités professionnelles.
- Refonte du règlement d'usage des services et espaces de la MIER
- Création du magazine culturel de Tulle agglo, *Culture en territoire, le mag.*
- Réduction de l'impact écologique des activités métiers

Chiffres clés

12 906 inscrits au réseau

79 944 entrées à la MIER

172 105 documents empruntés

14 494 documents via la navette

170 actions de médiation culturelle



ENCOURAGER LA FIERTÉ d'appartenance au territoire

Pour rapprocher Tulle agglo des communes, il s'agira de multiplier les actions telles que : développer les échanges entre les accueils des mairies, porte d'entrée sur le territoire, en favorisant les rencontres entre agents communaux et agents de l'agglo ; inciter à la création de réseaux d'adjoints aux maires ; développer les outils numériques communs ; faciliter les démarches administratives ...

En outre, la fierté d'appartenance à notre territoire doit être affirmée par tous les moyens en mettant en avant nos atouts et richesses, grâce aux ambassadeurs locaux (élus, associations, habitants).

Le monde associatif de l'agglo est particulièrement dynamique et vivant. Sans lui, notre territoire n'aurait pas le même visage, ni le même attrait. L'action des associations, quel que soit leur domaine d'activité, est à la fois différente et complémentaire de celles des collectivités locales. C'est pourquoi il est important de les accompagner et les soutenir soit au niveau communal, soit au niveau intercommunal.

Objectifs

Des services de l'agglomération au service des communes

Une agglo mieux identifiée et identifiable

Encourager les dynamiques locales et accompagner les communes dans leurs projets

Soutenir le monde associatif en lien avec les compétences communautaires

Les actions

- ▶ Redéfinition de notre communication numérique avec notamment un nouveau site internet
- ▶ Création d'un groupe de travail de renforcement des coopérations agglo/communes
- ▶ Renforcer le lien avec les communes à travers un réseau des secrétaires et la mise en place d'un intranet
- ▶ Aider les manifestations culturelles et sportives à rayonnement intercommunal avec une enveloppe de 100 K€/an

L'Agglomérée

Créée en 2023 pour célébrer les 30 ans du territoire, l'Agglomérée a réuni plus de 700 participants durant tout un week-end en juin. Au programme du sport, de la fête et du partage. Un succès pour le territoire qui sera reconduit en 2024.



Tulle'
agglo
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

7 impasse Sylvain Combes . 19000 Tulle
Téléphone : 05 55 20 75 00
E.mail : tulleagglo@tulleagglo.fr

tulleagglo.fr

